



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2742
19 février 2021
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE

OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Crises climatique, sanitaire, économique...

Leur Bourse ou notre vie !



Santé au travail

**Les reculs
passent dans
la loi**

Page 11

Enseignement

**Protocole
allégé, classes
surchargées**

Page 4

Rwanda

**L'État français
derrière
les assassins**

Page 8

Leur société

- Loi climat : les capitalistes peuvent continuer à polluer 3
- Écologie et Constitution : à la recherche du plébiscite vert 3
- Darmanin-Le Pen : copie conforme 3
- Épidémie dans les écoles : le ministère allège les mesures 4
- Morts dans la rue : un système social meurtrier 4
- Paris : se faire vacciner, une gageure 4
- La question de la dette : aux capitalistes de payer ! 5
- Médias : Bolloré, prédateur et censeur 5
- Apprentissage : des aubaines pour le patronat 6
- #SciencesPorcs : un monde politique qui se porte mâle 6
- Misogynie ordinaire à l'Assemblée 6
- Un ministre ça ose tout (c'est à ça qu'on les reconnaît...) 6
- Trappes : la droite souffle sur les braises 7
- Contrôles d'identité : Neuilly, zone de non droit ? 7
- Mort de Rémi Fraisse : contre l'impunité policière 7

Dans le monde

- Rwanda : l'État français complice jusqu'au bout du génocide 8
- Sahel : Macron persiste dans une guerre sans issue 8
- Finance : tout va très bien, Madame la marquise... 8
- Nigeria : Shell, or noir et mains sales 9
- Arabie saoudite : libérée, pas vraiment libre 9
- Grèce : police à demeure à l'université 9
- Semi-conducteurs : les raisons d'une pénurie 10
- Luxembourg : un rouage du système financier 10
- Amérique latine : vaccins, une pénurie dramatique 16
- Birmanie : les manifestants face à l'armée 16

Dans les entreprises

- Loi "santé au travail" : rien à en attendre 11
- 120 ans de recul en un décret 11
- Stations de ski : les saisonniers paient le prix fort 11
- Chantiers : la vie d'un ouvrier ne vaut pas cher 11
- Chômage : chiffres manipulés 12
- Toulouse : jour de grève des AESH 12
- Aéroport de Paris : derrière l'abandon du terminal 4 12
- PSA - La Janais 13
- PSA - Poissy 13
- L'Oréal 13
- LU - Nantes 13
- RATP - Bus 14
- Brut Butcher 14
- Conseil des Côtes-d'Armor 14
- Compagnie parisienne de chauffage urbain 14
- Mairie de Reims 15
- Redoute - Roubaix 15

Le profit et la concurrence compromettent la lutte contre la pandémie

Les semaines passent, et la perspective de voir vacciner l'ensemble de la population, ou ne serait-ce que les personnes les plus à risque, s'éloigne. En un mois et demi, près de trois millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin. À ce rythme, il faudrait deux ans pour vacciner la moitié de la population du pays !

Mais ce qui se passe dans le reste du monde est tout aussi inquiétant. Les trois quarts des doses vaccinales disponibles sont déployées dans seulement dix États, les plus riches de la planète. Les pays les plus pauvres ne sont pas seulement en retard sur les autres, ils sont dans la plupart des cas dans l'impossibilité d'accéder aux vaccins, du fait de leur prix prohibitif. En Afrique, l'écrasante majorité des pays n'ont pas commencé à vacciner.

Comme toujours dans cette société, les plus riches sont les premiers servis. C'est vrai dans un pays riche comme la France, où les plus aisés réussissent plus facilement à trouver un créneau de vaccination. Mais ça l'est surtout entre les pays riches et les pays pauvres. C'est révoltant et inacceptable.

Il ne s'agit pas seulement d'éthique et de solidarité internationale. C'est une question d'efficacité, car nous ne sortirons de cette pandémie qu'à l'échelle de l'humanité. Le combat contre le virus ne peut être gagné tant qu'il subsiste ne serait-ce qu'un seul foyer épidémique incontrôlé quelque part dans le monde. On en a l'illustration avec ce qui se passe au Brésil ou en Afrique du Sud, où plusieurs variants ont fait leur apparition et menacent la campagne mondiale de vaccination.

Mettre sous cloche un pays, l'isoler du reste de la planète est illusoire, dans notre monde de circulations et d'échanges permanents. Abandonner les pays pauvres à leur sort est abject et stupide. Et on peut en dire autant du nationalisme vaccinal.

La guerre commerciale entre capitalistes et les rivalités internationales poussent à mépriser et ignorer les vaccins découverts en Chine, en Russie ou à Cuba. Elles poussent chaque pays à vouloir son propre vaccin, pour favoriser son champion national. Et aujourd'hui elles les poussent à se concurrencer pour passer commande et être servis en premier. C'est d'une bêtise sans nom. Ce nationalisme vaccinal freine la lutte contre la pandémie. Il ne peut que se retourner contre tout le monde !

« Sans une action internationale rapide, efficace et solidaire, nous prenons le risque que le virus nous échappe », a récemment affirmé Macron. Même un libéral comme lui est forcé de le reconnaître : pour lutter contre la pandémie, la coopération serait supérieure à la concurrence et à la guéguerre entre nations. La planification serait supérieure aux lois du marché.

Oui, pour combattre efficacement le virus, il faudrait mettre en commun les connaissances, y compris celles des scientifiques chinois, russes ou cubains. Il faudrait supprimer le secret commercial et la sacro-sainte propriété intellectuelle des laboratoires. Il faudrait les forcer à partager leurs découvertes, pour que les vaccins soient fabriqués dans toutes les entreprises qui en sont capables. Il faudrait que la production des vaccins soit collective et ne serve pas à faire du profit. En un mot, il faudrait rejeter la concurrence et la propriété privée.

C'est une nécessité objective, que Macron avait exprimée en disant que le vaccin devait être un « bien commun ». Mais ni lui ni aucun des politiciens qui aspirent au pouvoir n'est capable de la réaliser. Une telle mobilisation exigerait des réquisitions et des expropriations. Elle serait une déclaration de guerre aux capitalistes. Il ne faut pas l'attendre de ces politiciens dévoués corps et âme à la bourgeoisie et à son système.

Les dirigeants de la planète ne parviennent même pas à obtenir des trusts pharmaceutiques qu'ils renoncent à une partie de leurs profits, pour rendre les vaccins accessibles aux pays pauvres. Ils se refusent à tout bras de fer contre les labos, quand bien même il serait salubre pour toute la société, et pour les capitalistes eux-mêmes. Cette crise montre la nature réelle des dirigeants politiques, qui prétendent gouverner : des serviteurs prêts à tout accepter ! Des paillassons !

Vacciner des milliards de personnes sur des années est une manne pour les actionnaires des Big Pharma. Ils peuvent négocier et renoncer à une partie de leurs profits, mais ils ne toléreront jamais que l'on touche au secret industriel et commercial, à leur propriété privée et à leur pouvoir. Pour défendre leurs intérêts de parasites richissimes, les capitalistes sabotent la lutte contre la pandémie et compromettent l'avenir de la société. Ils donnent raison à tous ceux qui les combattent et visent au renversement de la domination capitaliste.



Loi climat: les capitalistes peuvent continuer à polluer

Le gouvernement a présenté le 10 février son projet de loi censé lutter contre le réchauffement climatique, pompeusement baptisé « climat et résilience ». S'il est prêt à prendre des mesures contraignantes pour la population, en revanche il n'en prend aucune susceptible de nuire aux intérêts des grands groupes industriels.

Ainsi l'écotaxe, mise au placard suite à la mobilisation des transporteurs routiers en 2013, est remise à l'ordre du jour. Parmi les autres mesures, on peut citer la suppression des lignes aériennes intérieures pour les trajets pouvant être effectués en train en moins de 2 h 30, l'interdiction de mettre en location un logement dit énergivore dès 2023 ou l'introduction d'un menu végétarien dans les

collectivités locales. Quant aux mesures concernant les industriels, principaux responsables du dérèglement climatique, il n'y a rien, si ce n'est l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles et la promotion d'un code de bonne conduite.

Ces mesures sont tellement dérisoires que le Conseil d'État les a jugées insuffisantes, voire inutiles. Mais comment pouvait-il en être autrement? Pour

évaluer les conséquences de son projet, le gouvernement a fait appel à un cabinet de conseil, le Boston Consulting Group, dont la clientèle est composée à 60 % des entreprises du CAC 40 et de leurs équivalents dans le monde, dont BASF, l'empereur des pesticides. On ne pouvait donc guère s'attendre à ce que l'expertise de ce cabinet fasse un lien entre le réchauffement climatique et les pratiques des grands groupes capitalistes.

Au-delà des effets de manche, l'inaction du gouvernement en matière climatique découle de sa soumission aux intérêts de la grande bourgeoisie.

Denis Aler



Darmanin-Le Pen: copie conforme

Judi 11 février sur France 2, la présidente du RN, Marine Le Pen, et le ministre de l'Intérieur, Darmanin, ont débattu pendant plus d'une heure de leurs obsessions communes et du fonds de commerce qu'ils se disputent, la campagne contre l'islam, l'islamisme et l'immigration.

«Débattu», le terme est sans doute exagéré, tant les échanges ont été cordiaux et tant ces deux politiciens étaient sur la même longueur d'onde. Pour eux, l'immigration, c'est-à-dire le fait que la misère pousse des millions de familles sur les routes de l'exil, doit être combattue par les barbelés. Ils dénoncent dans le terrorisme islamiste l'ennemi de la civilisation, sans jamais dire que c'est leur civilisation, leurs guerres coloniales, qui ont engendré ce monstre.

Dans ce concours pour se faire les interprètes des idées xénophobes et racistes, il était difficile de distinguer qui était la copie, qui était l'original. Pour les deux concernés, l'émission visait évidemment à préparer l'élection présidentielle de 2022. Le Pen estime que, pour la gagner, elle doit continuer à exploiter le fonds de commerce traditionnel de l'extrême droite, tout en ne se montrant pas trop agressive sur la forme afin de se donner un statut de présidentiable présentable. Quant à Darmanin, il agit en service commandé pour Macron qui pense que, pour conserver son

poste, il doit aller sur les platebandes de la droite et de l'extrême droite. Pour ce faire, il a reproché à plusieurs reprises à Le Pen sa modération dans la lutte contre l'islamisme, allant jusqu'à dire: «Je trouve que vous êtes beaucoup plus molle que nous pouvons l'être», et lui reprochant de dire que «l'islam n'est même pas un problème».

Tout se passe comme si Macron et Le Pen avaient déjà décidé d'un commun accord que le second tour de 2022 aura lieu entre eux deux, et que le débat portera sur la sécurité et l'immigration. L'un comme l'autre veulent mettre la lutte contre l'immigration et l'islam sur le devant de la scène pour tenter de détourner le mécontentement et l'inquiétude qui existent dans les classes populaires face à l'explosion du chômage et à la baisse du pouvoir d'achat. Ils veulent tout faire pour éviter que la colère se tourne contre les vrais responsables de la crise capitaliste. C'est leur façon commune de se montrer responsables vis-à-vis des vrais maîtres de cette société.

Arnaud Louvet



Marche pour le climat à Nantes, en mars 2019.

Écologie et Constitution: à la recherche du plébiscite vert

Mardi 16 février, les députés devaient donner leur avis sur l'introduction de l'exigence écologique dans la Constitution. Faut-il proposer au référendum un article stipulant que la république «garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique»?

La question pourrait paraître de pure forme: le droit au logement inclus dans la Constitution ne réchauffe pas les SDF, et le droit au travail, qui y figure également, n'a jamais consolé aucun chômeur.

La garantie constitutionnelle éventuellement fournie par l'État français en matière d'écologie sera de la même farine. Le droit de propriété, réel fondement de la société, primera. Un industriel pourra toujours entreprendre les projets les plus polluants s'il y

trouve son intérêt. L'État, loin de le contrecarrer, l'aidera, comme il le fait par exemple pour Total qui vient de lancer un deuxième projet d'exploitation gazière dans le Grand Nord, doublant les risques de monstrueux ravages au-delà du cercle polaire.

Les députés comme les commentateurs savent parfaitement que les parloches parlementaires et les écrits constitutionnels ne protégeront pas la nature. Mais ils s'en délectent tout de même, c'est leur métier. Quant à la tenue effective du référendum, un seul critère en décidera: l'opportunité politique en vue de la présidentielle de 2022. Car si l'avenir de la planète est sacrifié aux intérêts du capital, rien n'empêche Macron de se démener pour le sien propre. Et quoi de

mieux, quelques mois avant l'élection, qu'un référendum d'autant plus réussi qu'il n'engage à rien et ne dérange personne?

Paul Galois

Arlette Laguiller *Toujours militante*

aux éditions Les Bons Caractères, collection «souvenirs de militants ouvriers»

En 1974, notre camarade Arlette Laguiller, employée au Crédit Lyonnais, était la première candidate à l'élection présidentielle dans «cette république d'hommes». Militante communiste et révolutionnaire, Arlette a continué à défendre ses idées en tout lieu et à chaque occasion, des manifestations de rue au Parlement européen.

Au texte paru en 1974

sous le titre *Moi, une militante*, s'ajoute une postface consacrée à la période qui a suivi. C'est le récit des engagements d'une vie.

Environ 180 pages, enrichies de nombreuses photos.

Jusqu'au 28 février, ce livre peut être acheté en souscription (8 euros) sur le site: lesbonscaracteres.com

À partir d'avril 2021, dans toutes les bonnes librairies au prix public (13,50 euros)



Épidémie dans les écoles : le ministère allège les mesures

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé subitement le 12 février (la veille des départs en vacances de la zone C) qu'un nouveau protocole sanitaire allait être mis en place dans tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Ce protocole est le troisième en un mois que le ministère impose au personnel. La plupart du temps, le précédent a tout juste eu le temps de se mettre en place que, brutalement, la règle du jeu a changé. Le ministère avait décidé le 1^{er} février qu'en cas d'identification d'un variant chez un membre du personnel ou un élève, la classe concernée serait fermée. Conséquence de cette mesure, le nombre de fermetures avait fortement augmenté : de 110 % la première semaine de février ; et encore de 70 % la semaine suivante, alors même qu'une zone sur les trois était déjà en vacances.

Cette hausse confirme que le virus circule davantage dans les établissements scolaires, bien plus encore que ne le laissent entrevoir les chiffres du ministère. En effet l'organisme Santé publique France comptabilise dans la tranche d'âge des moins de 19 ans un nombre de cas positifs bien supérieur, jusqu'à 2,1 fois plus élevé par exemple début février.

Malgré tous ces indicateurs assez inquiétants, le ministère a fait le choix de revenir en arrière, établissant que « la conduite à tenir autour d'un cas confirmé de la variante britannique est la même que pour le cas général », renonçant

à la règle de la fermeture systématique.

Ainsi, s'appuyant sur ce nouveau protocole, les préfets du Nord ou de Moselle ont refusé catégoriquement de répondre aux inquiétudes tant des parents d'élèves que des autorités locales et du personnel enseignant. Ils ont interdit toute fermeture anticipée des établissements scolaires de ces départements, alors que la contagion y est galopante et que cela aurait peut-être pu la ralentir sans pour autant nuire à la scolarité des enfants.

En cherchant à garder les écoles ouvertes, Blanquer n'est pas guidé par l'intérêt des élèves, contrairement à ce qu'il prétend. Les maintenir à l'école en se préoccupant de ne pas les exposer au virus nécessiterait d'ouvrir de nouveaux locaux, de diminuer le



nombre d'élèves par classe, d'embaucher du personnel, ce qui n'est pas son souci. Au contraire, son ministère prépare même pour la prochaine année scolaire des suppressions de postes dans les lycées et collèges, des fermetures de classes dans de nombreuses écoles.

Comme pour Macron et les autres ministres du

gouvernement, il s'agit avant tout de permettre aux parents d'aller travailler sans devoir garder leurs enfants, et donc aux entreprises de poursuivre normalement leur activité et au patronat de continuer à empocher des profits, quelle que soit l'évolution de l'épidémie.

Marc Rémy

Morts dans la rue : un système social meurtrier

Pendant la récente vague de froid, de nombreux SDF ont continué à vivre dehors. Le 9 février, sur le littoral du Nord et du Pas-de-Calais, plus de 1000 migrants se trouvaient encore dans la rue ou en forêt, par des températures proches de -10°C. Depuis le début de l'année 2021, au moins 65 personnes sont mortes dans la rue.

Gouvernement, exécutifs locaux, grands médias décrivent certes les dispositifs d'urgence ouverts aux SDF, avec en plus ce qui est possible avec le plan grand froid. Mais le nombre de sans-domicile augmente plus vite que les places d'hébergement, qui ont toujours été insuffisantes. Par exemple à Marseille, on en compte 1 200, pour 12 000 SDF recensés dans la ville. De plus, les places d'hébergement s'avèrent parfois encore plus dangereuses pour les sans-abri que la

rue elle-même.

Pour les autorités, il n'est pas question de réquisitionner les immenses surfaces de bureaux et d'hôtels actuellement non utilisées. Lorsque les préfectures ou le 115 utilisent quelques chambres d'hôtel, c'est en les payant, et en entassant les sans-domicile dans des chambres bas de gamme. Ces solutions d'urgence soulagent une partie des SDF temporairement, mais ne résolvent évidemment rien.

L'aggravation brutale du chômage et de la misère

entraînée par les attaques patronales et la crise générale de nouvelles vagues de sans-domicile. Pour de nombreux travailleurs, trouver un logement adapté à leur famille, de façon durable, s'avère mission impossible dans ce système. La spéculation immobilière fait grimper les prix, tandis que la précarité de l'emploi augmente et les salaires stagnent. Comment trouver un logement quand on enchaîne les CDD, les périodes de chômage ou les missions d'intérim, face aux garanties demandées par les propriétaires ?

Depuis un an, les capitalistes multiplient les fermetures de sites, les licenciements, les attaques contre les primes, voire les salaires. C'est un système meurtrier qui contribue à augmenter le nombre des SDF. En 2021, d'après la fondation Abbé-Pierre, sur 4 millions de personnes mal logées, un million n'ont plus de logement personnel, et 300 000 sont sans domicile. Ce dernier chiffre a doublé depuis 2012, et n'a cessé d'augmenter au cours de l'année 2020.

Le droit d'être logé dignement est aussi et d'abord le droit à travailler tous, pour un salaire à la hauteur du coût de la vie.

Charles Legoda



« Sur la ville de Paris, c'est le parcours du combattant pour avoir un rendez-vous dans l'un des 19 centres de vaccination.

Les personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu une lettre signée de la maire de Paris et du maire d'arrondissement, les informant qu'il est possible de se faire vacciner depuis le 18 janvier. Pour prendre rendez-vous, le plus simple pour les personnes âgées est souvent par téléphone, au 3975, mais un message automatique répond : « En raison des livraisons très limitées des doses de vaccin, il n'y a plus de rendez-vous disponibles actuellement. »

Pour ceux qui essaient par Internet au www.sante.fr, il faut créer un compte Doctolib. On peut ensuite y passer des heures sans résultat, car les sites de vaccination inscrivent en général : « En raison d'une forte demande, ce centre n'a plus de disponibilités. » Lorsque enfin le centre propose des dates et des créneaux horaires et que l'on indique un choix, en général un message s'affiche disant que, vu l'affluence de demandes, ce

rendez-vous est déjà pris. Lorsque par chance on obtient un rendez-vous, il faut sélectionner une date de deuxième dose. Et là, dès le premier échec sur un créneau, le premier rendez-vous est annulé : il faut de nombreuses tentatives et de la rapidité dans les clics pour réussir à saisir les deux rendez-vous.

Ensuite, il faut accepter les conditions avec plusieurs clics, et lorsqu'on confirme finalement le rendez-vous, un message annule le tout en expliquant qu'en raison de la forte affluence, etc.

Ma mère a 90 ans, et à aucun moment on ne peut écrire un message en essayant de faire valoir une priorité d'âge.

Le gouvernement et les chaînes d'information parlent en boucle de la vaccination, mais en réalité il n'y a plus de vaccins, et les personnes âgées ne peuvent pas se faire vacciner à Paris. Quant au site et au numéro de téléphone, ils montrent à quel point la désorganisation et l'incurie s'ajoutent à la pénurie organisée par la production capitaliste des vaccins. »

L. V. de Paris



Campement de migrants dans le nord de la France.

La question de la dette : aux capitalistes de payer !

Dans une tribune publiée le 5 février, cent économistes ont demandé que la Banque centrale européenne (BCE) abandonne les 2 500 milliards d'euros de créances qu'elle détient sur les États membres.

En échange, ces derniers s'engageraient à investir les montants correspondants dans des placements vertueux, écologiques et sociaux. Ces économistes avancent que la dette des États auprès de la BCE n'en est pas vraiment une, puisque celle-ci a fabriqué cet argent à partir de rien.

Christine Lagarde, présidente de la BCE après avoir été celle du Fonds monétaire international et ministre de l'Économie sous Sarkozy, a immédiatement déclaré qu'il n'en était pas question, « une dette ça se rembourse », a-t-elle insisté. L'économiste Esther Duflo, prix Nobel pour ses travaux sur le développement des pays pauvres, est allée dans son sens, affirmant que ne pas payer ses dettes empêcherait d'en faire de nouvelles.

Les différentes options, aménager ou non la dette publique, sont et ont été, dans l'histoire du capitalisme, utilisées successivement non seulement par les États mais parfois par les mêmes hommes politiques. Il suffit de se souvenir que l'ensemble des politiciens qui prêchaient pour une réduction de la dette ont ouvert les vannes en grand pour sauver le système financier lors de la crise de 2008. Et de recommencer avec la crise actuelle, créant des milliers de milliards de dette, pour se demander benoîtement au bout de quelques mois comment la payer.

Pourtant, la première question à poser est celle de la nature de la dette. Une dette faite pour financer un investissement productif ou une infrastructure utile n'est pas équivalente à une dette créée

pour faciliter une opération financière. Le financement d'une usine, d'une bibliothèque, d'une route ou d'un pont est une avance de trésorerie, dont le remboursement est garanti par l'investissement matériel lui-même, les richesses nouvelles qu'il génère, les services qu'il rend à la société. Le fait que les banques privées puissent tirer aussi profit de l'opération n'est pas une obligation, mais une conséquence de leur rôle d'intermédiaire tenant à être rémunéré.

Le problème est que la plus grande partie de la dette publique, les milliers de milliards d'euros mis sur la table par les États depuis le début de la pandémie, a servi à garantir les profits des groupes capitalistes les plus importants. Aujourd'hui, ces groupes sont florissants et reversent des dividendes copieux à leurs actionnaires. Alors que l'économie a ralenti, une poignée de milliardaires se sont enrichis d'une façon scandaleuse tandis que le reste de la société



s'appauvrissait. Tout le reste de la société y a perdu, à des degrés divers, des difficultés du salarié contraint au chômage partiel à la ruine du café-restaurant et aux cohortes d'ouvriers licenciés. Il n'est pas besoin de chercher loin pour voir ce qu'est devenu concrètement « l'argent créé à partir de rien » : il est dans la fortune de ces milliardaires, une fortune qui ne sert à rien à la société, qui ne correspond à aucune nouvelle richesse dont tous pourraient profiter. Au contraire, la masse

de capital financier accumulé est une hypothèque sur toutes les richesses réelles de la société. Alors, s'il faut que quelqu'un rembourse la dette, ce sont les possesseurs de cette masse de capitaux.

Les travailleurs n'ont pas à discuter de l'aménagement de cette dette, de ses délais de paiement ou de ses modalités, de son annulation ou de son remboursement, car cette dette n'est pas la leur. Elle a été faite par et pour le grand capital, c'est donc à lui de l'assumer.

Paul Galois

Médias : Bolloré, prédateur et censeur

En annonçant l'introduction en Bourse de sa filiale Universal Music, le groupe Vivendi a vu le cours de ses actions grimper de 17% en une seule journée. Derrière cette opération boursière, Vincent Bolloré est à la manœuvre, avec en ligne de mire le rachat d'Europe 1 et d'autres médias.

Après avoir consolidé la fortune familiale, bâtie dans la papeterie, en rachetant des sociétés dans le transport et la logistique, en particulier en Afrique, Bolloré a pris le contrôle de Vivendi en 2014. Ainsi il s'offrait un groupe international de production, d'édition et de communication. Vivendi possède tout ou partie d'Universal Music, Canal +, Havas, Editis (les éditions Nathan, Plon, Lafont, etc.). Universal, premier producteur de musique, encaisse des droits sur plus du quart des titres de musique ou de chanson vendus dans le monde, le recul des ventes de CD ayant été compensé par les droits sur les téléchargements en ligne. En vendant 20% des actions d'Universal au chinois Tencent, Bolloré vient d'empocher 6 milliards d'euros. En cotant directement Universal à la Bourse d'Amsterdam, il compte doubler la mise.

Pendant que l'économie mondiale est plongée dans la crise et des centaines de millions de salariés dans l'angoisse du lendemain, Bolloré et ses semblables jouent donc au Monopoly, sans créer la moindre richesse ni la moindre infrastructure supplémentaire. Pour eux, la crise est une aubaine : ils profitent de la fragilisation de certaines entreprises, dans la culture

ou les médias, pour les racheter à bas coût.

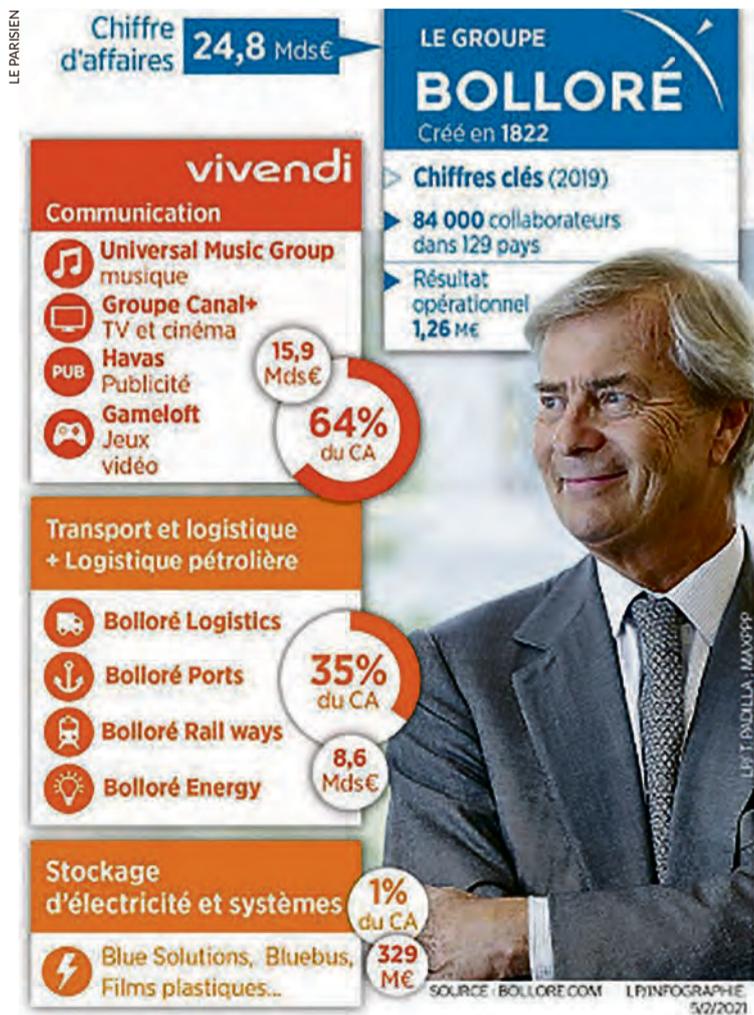
Bolloré ne vise pas seulement à augmenter sans fin la fortune familiale. Il utilise les milliards récupérés pour renforcer son poids dans la communication et mieux la contrôler. Déjà propriétaire de Canal + et de CNews, dont il dicte quasiment la ligne éditoriale, censure les émissions qui lui déplaisent et licencie les journalistes un peu trop indépendants, il est sur les rangs pour racheter Europe 1 et peut-être M6 et RTL. Il vient de racheter les journaux du groupe Prisma, dont le magazine économique *Capital*. C'est le site de ce journal qui avait révélé, en 2007, que Bolloré avait prêté son yacht à son ami Sarkozy, une indiscretion qui ne se reproduira pas.

Par le biais d'Havas, principale agence de publicité en France, Bolloré peut aussi diminuer les budgets publicitaires des journaux

dont un article lui déplaît. Le journal *Le Monde* avait ainsi perdu 7 millions d'euros de publicité, en 2014 et 2015, pour avoir décrit Bolloré comme « le plus grand prédateur de la place de Paris ».

En achetant des grands médias, Bolloré défend directement ses intérêts. Il peut vanter les mérites de tel ou tel chef d'État africain avec qui il fait des affaires et empêcher la diffusion d'informations sur une grève ou une révolte des travailleurs de l'un des ports qui lui appartiennent. Journaux, radios, télévisions : à toutes les époques, les médias ont été sous le contrôle de leurs riches propriétaires. L'indépendance et la liberté de la presse sont limitées à presque rien dans une société dominée par le pouvoir de l'argent. La boulimie de Bolloré l'illustre à grand échelle.

Xavier Lachau



Cercle Léon Trotsky

Les débuts du Parti communiste : du combat pour créer un parti révolutionnaire au stalinisme

Du fait des mesures sanitaires, le Cercle Léon Trotsky prévu le 22 janvier à la Mutualité, n'a pas pu se tenir.

La vidéo de l'exposé peut d'ores et déjà être vue sur le site de Lutte ouvrière. La brochure contenant le texte intégral sera publiée dans les prochains jours.

Apprentissage : des aubaines pour le patronat

La ministre du Travail, Élisabeth Borne, a qualifié les effectifs de l'apprentissage d'« historiques ». Suite aux aides versées aux patrons pour leur embauche – 5 000 euros par apprenti par an pour les moins de 18 ans et 8 000 pour les autres – 140 000 contrats supplémentaires ont été signés durant l'année 2020 par rapport à 2019, soit un total de 495 000 contrats.

Les entreprises de plus de 250 salariés ne sont concernées qu'au-delà d'un certain seuil d'apprentis. S'inquiétant du nombre de contrats signés il y a quelques semaines, la ministre a prolongé les aides patronales pour l'embauche d'apprentis, qui devaient prendre fin au 31 janvier 2021. Cette prolongation se fait sans date limite.

Élisabeth Borne affiche son enthousiasme devant ce résultat censé aider à réduire le chômage des jeunes. Quoi de mieux que de pouvoir dire que l'action du gouvernement est efficace sur un sujet aussi sensible ? Seulement, la ministre n'a pas attendu les résultats des

contrats de professionnalisation, dont le nombre a diminué de 80 000. L'augmentation est donc en partie due à un transfert entre ces deux types de contrats, soit seulement 60 000 contrats de plus.

La modification des règles d'ouverture des CFA ou des écoles d'entreprise, depuis 2018, a ouvert la possibilité de quelques malversations. La ministre dénonçait en décembre 2020 le fait que 38 000 apprentis restaient sans contrat avec un patron, en soulignant que des centres de formation peuvent avoir 100 % d'apprentis sans un tel contrat. De plus, un centre de formation peut garder pendant



REUTERS

six mois des jeunes sans employeur. Autant dire que l'apprentissage n'est plus qu'un mot.

Du point de vue des entreprises, l'envolée est cependant palpable dans certains secteurs. Dans l'automobile, le nombre de contrats a augmenté de 12 %, les patrons étant attirés par les subventions qui rendent quasi gratuit

l'emploi d'un apprenti. Un apprenti aujourd'hui peut avoir jusqu'à 30 ans, avoir déjà des diplômes d'enseignement supérieur (166 000 ont déjà un bac +2) et, pour la plupart d'entre eux, au moins le bac. Ces contrats se substituent à la formation indispensable, lorsqu'un salarié commence un travail spécifique, qui auparavant était payé par les patrons.

Parallèlement, la loi sur l'avenir professionnel de 2018, qui a modifié les règles et le financement de la formation professionnelle, réduit de 10 % la part de la taxe professionnelle à

destination des lycées professionnels et des classes de transition entre le collège et le lycée professionnel, les Segpa, qui assurent une formation théorique et pratique à des jeunes de 15 à 20 ans.

La ministre jongle avec les chiffres selon son propos du moment. Les patrons quant à eux daignent tout au plus accepter les cadeaux de l'État et permettre à quelques centaines de milliers de jeunes de trouver une solution temporaire après leurs études.

Inès Rabah

#SciencesPorcs : un monde politique qui se porte mâle

Depuis fin janvier, les témoignages de violences sexistes et sexuelles dont ont été victimes les étudiantes des différents Sciences Po (IEP) de France se multiplient sur les réseaux sociaux.

C'est le livre de Camille Kouchner, qui accuse d'inceste son beau-père, Olivier Duhamel, président de la fondation qui chapeaute Sciences Po Paris, qui a libéré la parole des étudiantes. Leurs messages font état de comportements sexistes, de violences sexuelles, y compris des viols, dans les écoles de Sciences Po à Paris, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg... Le mot-clé #sciencesporcs les rassemble sur les réseaux sociaux. Ces témoignages reprochent aussi aux directions de ces établissements leur silence et l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes, étudiants ou professeurs.

Dans ce milieu, les comportements machistes, sexistes et les agressions ne sont pas rares. Cela commence lors des rites humiliants d'intégration en première année, que les étudiants acceptent par peur des représailles, et cela se poursuit lors des soirées étudiantes et en privé. L'administration laissant faire, ces comportements se transmettent de génération, en génération comme si tout cela était normal.

Pourtant l'administra-

tion sait très bien qu'il y a un problème. Elle se défend, en mettant en avant l'existence d'une « cellule de veille et d'écoute » contre les violences sexistes et sexuelles mise en place en 2015. Cette cellule, selon le syndicat étudiant Unef, n'a pas de budget, n'existe que dans un des sept campus, et n'a jamais jusque-là donné lieu à une commission disciplinaire pour un agresseur. Des professeurs défendent l'école, en disant que ces comportements ne sont pas spécifiques à Sciences Po. C'est sans doute vrai, mais le fait que Sciences Po soit le lieu de formation des dirigeants d'une société perpétuant l'oppression des femmes ne peut qu'aggraver les choses. Olivier Duhamel était aussi président du Siècle, un club très privé où se retrouvent grands patrons, politiciens et intellectuels de la grande bourgeoisie, un club composé à 80 % d'hommes. Comment s'étonner que les étudiants qui intègrent ces écoles, et qui veulent réussir dans ce monde, adoptent et reproduisent les comportements de mâles dominants de leurs parrains et aillent pour certains jusqu'aux



agressions ?

Dans une autre institution, l'Assemblée nationale, les scandales récurrents provoqués par les insultes sexistes de députés hommes quand une femme prend la parole donnent une idée de la mentalité d'une partie des « élites » politiques.

Après la démission le 9 février de Frédéric Mion, président de Sciences Po Paris, qui avait couvert en connaissance de cause les comportements d'Olivier Duhamel, la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé qu'elle allait « aider les IEP à accompagner les victimes pour qu'elles aillent porter plainte ». Autant avouer directement qu'il ne faut pas compter sur elle pour que cela change.

Serge Benham

Misogynie ordinaire à l'Assemblée

Mardi 2 février, en pleine séance à l'Assemblée nationale, la députée Mathilde Panot (LFI) a été ostensiblement traitée de « folle » et de « poissonnière » par des députés, dont le jeune Pierre Henriot (LREM). Le président de séance (PS), qui prétend n'avoir rien entendu, ne s'est pas gêné pour lui couper la parole lorsqu'elle a dénoncé la fréquence des insultes sexistes à l'Assemblée, écorchant son nom quatre fois. Quant à Henriot, qui a finalement écopé d'une sanction financière pour ses propos, il explique en guise d'excuses, dans un tweet, que la députée s'est

sentie insultée « à tort », et qu'il est la seule victime dans cette affaire !

« Poissonnière » était, pendant la Révolution française, l'insulte adressée aux femmes qui se battaient pour avoir le droit de faire de la politique. 230 ans plus tard, les petites phrases minables, cris d'animaux ou sifflements peuvent encore fuser à l'Assemblée nationale quand des femmes prennent la parole. Sous le vernis des discours prétendument novateurs, il n'y a pas beaucoup à gratter pour voir surgir les vieux préjugés misogynes.

Julie Lemée

Un ministre ça ose tout (c'est à ça qu'on les reconnaît)...

« Il se tut, me fixa de son regard bleu sur lequel glissaient des éclats métalliques, comme un lac accablé de soleil dont il aurait été impossible, sous le scintillement des reflets, de percer la surface » : c'est en ces termes que le ministre Bruno Le Maire relate dans son

dernier livre sa première entrevue avec Emmanuel Macron au début de son mandat, entrevue au cours de laquelle le ministre de l'Économie lui a été proposé.

Le titre du livre est *L'Ange et la Bête. Le cirque de pompes et son client* aurait été plus adapté.

Trappes : la droite souffle sur les braises

À Trappes, ville ouvrière des Yvelines, les déclarations très médiatisées du professeur de philosophie et cinéma d'un des lycées de la ville, Didier Lemaire, faisant état de ce qu'il appelle « la progression d'une emprise communautaire toujours plus forte » sur ses élèves, ont au moins eu pour effet de mettre les leaders politiques de droite en campagne.

L'enseignant, par ailleurs adhérent d'un petit parti souverainiste du nom de Parti républicain solidaire, avait en novembre dernier publié dans l'hebdomadaire de centre gauche *L'Obs*, après l'assassinat de Samuel Paty, une tribune prenant comme axe : « Comment pallier l'absence de stratégie de l'État pour vaincre l'islamisme ? » Parallèlement à la campagne gouvernementale sur la loi « sur le séparatisme », Didier Lemaire a développé successivement son point de vue dans plusieurs médias, jusqu'à provoquer la réaction du maire Génération. s

de Trappes, Ali Raeh, qui a pris parti pour la défense des habitants de la ville, calomniés selon lui par les propos de l'enseignant, et de la ville elle-même, qu'il estimait présentée comme un repaire de terroristes.

La circonstance est particulière : l'élection du maire de Trappes y a été contestée, notamment par son ex-adversaire Othman Nasrou, du parti de droite Libres, proche de LR et vice-président de la région Île-de-France. Le tribunal administratif vient d'annuler le scrutin. Le maire ayant fait appel de ce jugement, la campagne de la droite est

néanmoins en route et, pour Valérie Pécresse, dirigeante de Libres et présidente du conseil régional d'Île-de-France, l'occasion était trop belle.

Elle vient donc de demander au ministre de l'Intérieur la suspension immédiate du maire de Trappes et même le déclenchement de la procédure en vue de sa révocation, ainsi que celle des adjoints, au motif qu'il est intervenu par tract devant le lycée où enseigne Didier Lemaire. Ali Raeh y exprimait son désaccord et dénonçait la stigmatisation dont les habitants font l'objet, dans les textes et les propos médiatiques de l'enseignant. Pécresse a été immédiatement rejointe par Renaud Muselier, autre président de région LR. Le vice-président du RN, Jordan Bardella, est lui aussi monté au créneau contre le maire de Trappes.

L'objectif de cette



Le lycée de Trappes, au palmarès du classement *Le Parisien*.

campagne n'a rien à voir avec une quelconque défense des intérêts des premiers concernés, les élèves du lycée et les habitants de cette ville populaire, frappée par la crise économique et sanitaire comme tant d'autres quartiers ouvriers. Être ainsi montrés du doigt, « affichés » d'une manière

ou d'une autre comme fauteurs de division parce que d'origine immigrée, alors que les problèmes de leurs quartiers découlent d'abord des politiques antiouvrières menées par les gouvernements successifs et par le patronat, c'est bien une attaque de plus.

Viviane Lafont

Contrôles d'identité : Neuilly, zone de non droit ?

La défenseure des droits, nommée par Macron, a proposé la création à titre expérimental de zones sans contrôles d'identité.



Le parti gouvernemental, la droite et l'extrême droite ont aussitôt dénoncé cette proposition, affirmant que cela créerait des zones de non-droit dans les quartiers populaires, montant en épingle une agression contre des policiers, prétendant qu'il fallait protéger la police et non pas l'empêcher d'exercer son métier.

Le ministre de l'Intérieur, Darmanin, en a évidemment rajouté, en assénant que « la police est chez elle partout sur le territoire » !

Croyant défendre le principe des contrôles au hasard, c'est-à-dire en fait au faciès, Darmanin a indiqué que 99,7 % d'entre eux étaient sans suite ni conséquence. Et en effet ces contrôles,

opérés dans les cités ouvrières ou les zones de circulation des grandes villes, servent surtout à exercer une pression humiliante sur les jeunes hommes de milieu populaire, particulièrement ceux issus de l'immigration arabe ou africaine. Cette partie de la population est 20 fois plus contrôlée par la police que les autres, disait déjà le précédent défenseur des droits. Ainsi des jeunes peuvent être contrôlés tous les jours, parfois plusieurs fois par jour, au même coin de rue de leur cité, par des policiers qui les connaissent parfaitement. Les contrôles comme les contrôlés savent également que ces opérations n'ont qu'un très lointain rapport avec la

sécurité publique et la lutte contre la délinquance.

Ces contrôles ciblés sont l'expression de la toute-puissance qu'exerce l'État sur les classes populaires. Car, si les policiers interviennent parfois chez les nantis, ils ne le font qu'après de multiples précautions et en respectant les droits de l'homme riche. Les beaux quartiers sont pour leurs résidents des zones sans contrôle d'identité, où la police exerce avec zèle et discrétion son cœur de métier : la défense de la propriété privée et de la tranquillité de qui la détient.

Paul Galois

Mort de Rémi Fraise : contre l'impunité policière

Mardi 16 février, la Cour de cassation examinait le pourvoi en cassation de la famille de Rémi Fraise.

Ce militant écologiste de 21 ans est décédé le 25 octobre 2014 alors qu'il manifestait contre le projet de barrage de Sivens dans le Tarn, tué par la grenade d'un gendarme. Ni le gendarme ni ses supérieurs n'ont été jugés : en 2018, à la suite des réquisitions du parquet, les juges d'instruction ont prononcé un non-lieu en leur faveur, une décision confirmée en appel en janvier 2020. Toute la chaîne de commandement, y compris le préfet, qui avait demandé aux gendarmes de

« faire preuve d'une extrême fermeté », et le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve, a ainsi été déchargée de toute responsabilité. Alors que des dizaines d'opposants au barrage ont été condamnés, la quasi-totalité de leurs plaintes ont été classées sans suite.

Autrement dit, la mort de Rémi Fraise est, pour la justice, un malheureux accident. Comme à peu près toutes les victimes de violences policières...

M.B.

Très chers élus

Mercredi 3 février, les députés chargés de cette question ont décidé d'augmenter de 15 % les indemnités de fonctionnement de tous les membres de l'Assemblée nationale, les faisant passer de 18 950 à 21 800 euros par an.

Ces sommes, comme leur nom l'indique, viennent en plus de leur rémunération qui se situe aux alentours de 5 700 euros net par mois.

Le fait en soi a déjà de quoi choquer tous les travailleurs, auxquels on explique à longueur de journée qu'ils doivent se contenter de vivre avec 1 100 euros par mois et se considérer comme des privilégiés s'ils atteignent les 2 000 euros.

Quant à la justification, il fallait oser ! Cette augmentation serait justifiée par le Covid, qui empêche ces valeureux élus de se déplacer vers

leurs électeurs et leur impose des frais postaux plus importants.

Ils ne sont que des gagne-petit à côté des vrais maîtres de la société, qui ont vu leur fortune augmenter en millions ou en milliards d'euros en un an. Leur mépris et de leur arrogance n'en mériteraient pas moins de leur être renvoyée et sans mettre de timbre !

Marion Ajar

Rwanda : l'État français complice jusqu'au bout du génocide

Avec l'ouverture des archives imposée par le Conseil d'État, de nouvelles preuves viennent s'ajouter aux témoignages dénonçant la complicité des dirigeants français dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

Le dernier document en date est un télégramme divulgué par le site Médiapart, demandant aux militaires français de laisser s'enfuir les responsables de ce massacre. François Mitterrand était alors président et Édouard Balladur Premier ministre. Depuis 1990 Mitterrand avait soutenu et armé les dirigeants extrémistes hutu qui préparaient le massacre de la minorité tutsi. Lorsque le génocide fut perpétré en 1994, il ferma les yeux. Ce n'est qu'après la déroute des génocidaires devant le Front patriotique rwandais que les dirigeants français mirent sur pied une

intervention militaire, l'opération Turquoise. Son but initial était d'arrêter l'offensive du FPR sous prétexte de stopper le génocide en cours. Mais, la victoire du FPR étant déjà acquise, cette opération Turquoise dut se limiter à protéger une « zone humanitaire sûre » qui servit de refuge aux génocidaires en fuite.

Le télégramme en question émane d'un conseiller d'Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères. C'est une réponse à l'ambassadeur de France au Rwanda, qui l'interrogeait sur la conduite à tenir envers les responsables du génocide réfugiés



Les soldats de l'opération Turquoise au Rwanda, en juillet 1994.

dans la zone contrôlée par les militaires de l'opération Turquoise, et suggérait : « Je n'ai d'autre choix que de les arrêter ou de les mettre en résidence surveillée. » La réponse du ministre allait dans un tout autre sens : « Vous pouvez utiliser tous les moyens indirects, en ne vous exposant pas, et notamment vos contacts africains, afin de transmettre à ces autorités notre souhait qu'elles quittent la zone humanitaire sûre », y était-il écrit.

Les autorités en question n'étaient autres que le président du gouvernement génocidaire, Théodore Sindikumwabo, et ses ministres. L'armée française prit immédiatement contact avec

les militaires zaïrois pour organiser l'accueil du gouvernement en fuite. Installés au Zaïre, l'actuelle République démocratique du Congo, ceux-ci et leurs miliciens continuèrent à faire régner la terreur parmi les Hutu en fuite et s'en prirent bientôt aux populations voisines.

Ces révélations sont une leçon sur ce que cachent les justifications données par les gouvernants à leurs sales guerres. Derrière les prétextes humanitaires mis en avant, il y a toujours une politique impérialiste menée à l'insu des peuples. « en ne s'exposant pas » comme dit le télégramme. La méthode n'a pas changé, et ce sont parfois

les mêmes hommes qui sont à la manœuvre.

L'auteur du télégramme, Bernard Émié, jadis conseiller de Juppé, est en effet l'actuel directeur de la DGSE, l'un des principaux services secrets français. Il détient à ce titre un rôle décisif dans les opérations de l'armée française, et vient d'ailleurs de faire une déclaration sur « la gravité de la situation au Sahel et au Levant, où des centaines de terroristes sont encore prêts à se battre ». Ce complice des génocidaires rwandais, sans surprise, justifie encore et toujours les interventions militaires de l'armée française. Jusqu'où ?

Daniel Mescla

Sahel : Macron persiste dans une guerre sans issue



Barkhane au Sahel.

Emmanuel Macron a annoncé au sommet du G5 Sahel le 16 février que l'effectif de la force Barkhane resterait le même : 5 100 hommes.

Devant la succession de victimes dans l'armée française, 57 morts depuis 2013, il avait évoqué un temps une réduction de ces effectifs, sans dire de combien ni à quelle échéance.

Cette réduction de la présence militaire française n'aura pas lieu dans l'immédiat, a précisé Macron en visioconférence aux chefs d'État africains qui s'étaient déplacés à N'Djamena, la capitale du Tchad. L'an dernier, il les avait convoqués à Pau, en les sommant de déclarer qu'ils avaient bien demandé l'intervention militaire française. Macron avait alors porté les effectifs de Barkhane de 4 500 à

5 100 hommes. Il lui faut bien dire aujourd'hui que cela a servi à quelque chose et que les soldats français tombés ne sont pas morts pour rien. « Nous avons réussi à obtenir de véritables résultats dans la zone des trois frontières », a-t-il déclaré, égrenant une fois de plus la liste des chefs djihadistes tués. Mais en quoi cela a-t-il amélioré la situation de la population ? En quoi cela a-t-il même porté un coup important aux milices djihadistes ?

Il y a aujourd'hui au Sahel deux millions de déplacés, quatre fois plus qu'il y a deux ans, estime le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). Ils ont quitté leurs villages

par peur des djihadistes, des armées maliennes ou burkinabé, ou par crainte des violences intercommunautaires exacerbées par les pouvoirs en place. Quant aux djihadistes, non seulement ils ne rendent pas les armes, mais ils déclarent ouvertement que leurs prochains objectifs seront les pays voisins, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana...

Pour sortir de cette impasse, l'armée française aimerait bien passer le relais aux soldats maliens ou burkinabé, mais cela reste un espoir toujours vain. Le simple fait que les militaires locaux réussissent à défendre leurs casernes est déjà considéré comme un exploit. Alors, de là à aller traquer les djihadistes ! Il est plus lucratif et infiniment moins dangereux pour les soldats de racketter

la population, ou de vendre leur armement aux différents groupes armés. Le plus grand fait d'armes de l'armée malienne cette année a d'ailleurs été de renverser le gouvernement mis en place par la France et de s'arroger tous les pouvoirs.

Le seul renfort dont peut s'enorgueillir Macron est l'arrivée de 1 200 soldats tchadiens dans la zone des trois frontières. Mais, vu le comportement habituel de cette soldatesque vis-à-vis des populations, cela risque de fournir plus de nouvelles

recrues aux djihadistes que les troupes tchadiennes ne pourront en éliminer.

L'armée française est aujourd'hui plus que jamais enlisée au Sahel, et les rodements de Macron peuvent de moins en moins donner le change. Les militaires français n'ont rien à faire dans ces pays qui puisse être positif pour leur population. Ils y protègent des régimes pourris et défendent uniquement les intérêts de l'impérialisme français. Hors d'Afrique les troupes françaises !

D. M.

Finance : tout va très bien, madame la marquise...

En 2020, les gérants des quinze plus importants fonds d'investissement de Wall Street ont vu leur fortune personnelle augmenter de 23 milliards de dollars. C'est le double de ce que ces gestionnaires avaient gagné en 2019.

Ces milliards viennent de commissions qu'ils ont perçues, car le « travail » de ces fonds, si l'on peut l'appeler ainsi, consiste à spéculer avec les capitaux que leur confient de grandes familles bourgeoises, à qui ils ont donc permis d'accroître

encore leur immense fortune. Accessoirement, ils investissent leur propre argent dans les fonds qu'ils gèrent.

Alors que le monde traverse une crise économique que beaucoup comparent à celle des années 1930, la spéculation, en particulier celle sur les valeurs technologiques comme Amazon, Apple ou Facebook, continue d'enrichir la grande bourgeoisie, et au passage ses serviteurs financiers.

L. D.

Nigeria : Shell, or noir et mains sales

Le 29 janvier, un tribunal néerlandais a reconnu la responsabilité de Shell dans la pollution de villages entiers au Nigeria et l'a condamné à financer les réparations nécessaires sur l'oléoduc, afin de limiter les fuites de pétrole. Le montant des indemnités est reporté à plus tard.

Il s'agit bien d'une victoire, treize ans après le début d'une procédure lancée en 2008 à la suite de la plainte de quatre paysans nigériens, soutenus par diverses associations. On peut malheureusement douter des suites concrètes pour la population de la région. Le groupe pétrolier anglo-néerlandais fait d'ailleurs l'objet d'une autre poursuite judiciaire concernant l'arrestation et la condamnation à mort de militants pacifistes qui s'étaient opposés à Shell

et l'avaient obligé à se désengager du Sud du pays en 1993. Mais, l'année suivante, un coup d'État avait opportunément permis de réprimer cette contestation : les leaders de la résistance furent assassinés, emprisonnés, condamnés à mort... Et Shell put revenir reprendre l'exploitation des champs de pétrole. Après des décennies de cette exploitation féroce, la région est ravagée : le manque d'entretien des oléoducs, les sabotages de groupes qui



dénoncent la présence de la major, les fuites ont complètement détruit la faune et la flore, forçant les habitants à fuir.

En 2011, un rapport du Programme des Nations unies pour l'Environnement pointait déjà l'implication de Shell dans cette situation catastrophique. À peine 11% des sites répertoriés ont commencé à être dépollués, par des

entreprises dont ce n'est pas le métier. Personne ne sait ce qu'il est advenu des 31 millions de dollars alloués depuis 2018 pour ce programme. Shell étant présent dans les conseils d'administration des entreprises censées nettoyer les sites pollués, il n'est pas étonnant que rien n'avance. Avec deux millions de barils exportés chaque jour, le Nigeria est le plus

gros producteur de pétrole d'Afrique. Non seulement la population ne voit pas les retombées de cette manne, mais elle est au contraire victime de la soif d'or noir des entreprises comme Shell, qui ravagent des régions entières, en bénéficiant d'une impunité à peine troublée par le paiement de quelques amendes.

Camille Paglieri

Grèce : police à demeure à l'Université



Manifestation à Athènes le 4 février. Sur la banderole : « Ouvrez les facultés, non au projet de loi ».

Le 11 février, le Parlement grec a voté la réforme de l'université voulue par le gouvernement de droite de Kyriakos Mitsotakis.

Elle prévoit de lier davantage les études supérieures aux besoins des entreprises, de limiter le budget consacré à l'éducation, et la création d'une police universitaire.

La chute des colonels en 1974 a été précédée, le 17 novembre 1973, d'un soulèvement violemment réprimé des étudiants de l'école Polytechnique d'Athènes. En souvenir de cette résistance à la dictature, une loi de « l'asile universitaire », liée pour les Grecs au retour à la démocratie, interdisait à la police de pénétrer dans les universités. Cette disposition allait de pair avec une refonte du système éducatif, entre autres dans le supérieur où les études étaient totalement gratuites, permettant à de nombreux jeunes de milieux modestes d'en profiter.

Depuis, l'économie grecque et ses services publics, dont l'éducation, ont

été appauvris par la crise et les plans d'austérité imposés aux autorités européennes au service de la finance, avec l'adhésion des gouvernements de droite et la soumission de ceux de gauche. Les conditions d'enseignement se dégradent, mais la liberté de les contester et de s'organiser à l'intérieur des facultés subsistait, au moins légalement.

Moins d'un mois après son élection en 2019, Mitsotakis a aboli la loi d'asile universitaire et fait durcir les peines de prison pour violences urbaines. Aujourd'hui, il continue sa propagande contre les résidences étudiantes, devenues, selon lui, des « bases marginales et de contrebande », contre les « minorités autoritaires » qui imposeraient leur volonté à la majorité des étudiants, contre le trafic de drogue et « l'anarchie ». Les médias

gouvernementaux relaient ses propos ainsi qu'une enquête de l'université de Thessalonique enregistrant, entre 2011 et 2017, 350 cas de prétendue « anarchie universitaire ». Or, selon des syndicalistes étudiants, 70% de ces cas concernaient les mobilisations étudiantes et syndicales, les fêtes...ainsi que les jets de déchets par terre.

Les étudiants organisent des manifestations contre la présence de la police dans les facultés. Les protestations se multiplient contre les coupes dans les budgets universitaires : selon des syndicats étudiants, la réduction serait proche de 25% pour la plus grande université du pays, à Thessalonique.

Mitsotakis poursuit son chemin, celui d'un homme de droite, au service des possédants, dont le gouvernement, comprenant des ministres issus de l'extrême droite, mène une politique de plus en plus autoritaire.

Sylvie Maréchal

Semi-conducteurs : les raisons d'une pénurie

Après le manque de masques, de tests et de vaccins, une nouvelle pénurie frappe l'économie mondiale, celle des semi-conducteurs. C'est dans l'industrie automobile, qui utilise de plus en plus ces composants électroniques de haute technologie, qu'elle est la plus visible.

Aux États-Unis et en Europe, les constructeurs automobiles ont mis des chaînes de production à l'arrêt. En France, Renault a arrêté pendant deux jours son usine de Sandouville et aussi celle de Flins.

En mars dernier, quand le gouvernement français a annoncé le premier confinement, les constructeurs automobiles ont gelé leurs commandes auprès de leurs équipementiers comme Valeo, Faurecia ou Bosch, qui à leur tour ont annulé leurs commandes auprès des producteurs de semi-conducteurs. Ceux-ci entrent en effet de plus en plus dans la conception des modules des voitures modernes : dans le contrôle des systèmes de freinage, des airbags, de l'alimentation en carburant des moteurs... Et quand les usines automobiles ont augmenté à nouveau leur production, les équipementiers, qui avaient misé sur le fait que leurs stocks leur suffiraient, se sont retrouvés en manque de composants électroniques, obligés de

relancer des commandes en catastrophe.

Or l'industrie du semi-conducteur est extrêmement concentrée. La course à la miniaturisation et à la puissance croissante des circuits électroniques a fait qu'aujourd'hui il faut pouvoir produire et vendre ces circuits électroniques par centaines de milliers pour que cela devienne rentable. Au point que les leaders de l'électronique mondiale, essentiellement américains et japonais, en sont venus à se décharger de la production, qu'ils ont confiée à quelques sous-traitants, pour se focaliser sur la conception des circuits, activité bien plus rentable. Actuellement, la production mondiale de tous les semi-conducteurs est donc réalisée par quelques très grosses firmes essentiellement situées à Taïwan et en Corée du Sud.

Le plus gros fabricant est le taïwanais TSMC, qui produit par exemple les puces électroniques des téléphones et des ordinateurs de l'américain Apple, mais aussi 70 %



TSMC Taïwan

des puces du secteur de l'automobile. Ce goulot d'étranglement productif ne date donc pas d'hier.

Il est le fruit des choix industriels et commerciaux des grands trusts de l'électronique, mais il s'est aggravé cette année avec la forte demande en ordinateurs due au développement du télétravail et à l'arrivée des téléphones 5G. Alors les commandes se bousculent, les usines de production marchent à plein rendement. Les livraisons se font avec des délais énormes, car il faut des mois pour mettre en place une ligne de production adaptée à un produit électronique spécifique : les puces des téléphones Apple n'ont rien à voir avec celles d'un moteur de voiture.

Les arrêts de production dans l'automobile sont sans doute en partie exagérés et utilisés par les constructeurs

pour faire pression sur leurs gouvernements européens et américains, pour qu'eux-mêmes contraignent le gouvernement taïwanais et les producteurs de semi-conducteurs à faire passer les commandes de l'automobile avant celles des autres secteurs.

Les leaders de l'électronique mondiale, eux, veulent profiter de la crise pour obtenir des milliards d'euros ou de dollars d'aides publiques supplémentaires, au nom de « l'indépendance économique nationale ». Aux États-Unis, les géants Intel, AMD et Qualcomm, qui conçoivent et parfois produisent les micro-processeurs de très nombreuses marques d'ordinateurs, ont écrit au nouveau président Joe Biden pour réclamer des financements substantiels et des subventions.

La guerre économique

va bon train. Et les milliards vont pleuvoir pour ces industriels, c'est certain. Mais rien ne dit qu'ils seront utilisés pour développer de nouvelles lignes de production de semi-conducteurs, qui coûtent très cher et ne sont rentables que si la production est considérable. Le mouvement de concentration dans ce domaine ne tombe pas du ciel. Le mois dernier, alors que la pénurie de semi-conducteurs était déjà criante, le producteur américain Intel a annoncé qu'il allait sous-traiter la production de ses micro-processeurs... au taïwanais TSMC.

C'est l'organisation de la production elle-même qui est aberrante et engendre des pénuries. Quoi qu'il en soit, les géants industriels du monde entier y trouvent leur compte.

Pierre Royan

Luxembourg : un rouage du système financier

L'enquête OpenLux vient de révéler l'ampleur de l'évasion fiscale au Luxembourg. Elle montre aussi combien ce système, parfaitement légal, fait partie du fonctionnement du capitalisme.

En 2014, le scandale des LuxLeaks mettait en évidence un système d'accords secrets que des multinationales passaient avec l'État luxembourgeois afin d'obtenir des taux d'imposition quasiment nuls. Suite à cela, le gouvernement du Grand-Duché a choisi de repeindre sa façade et

de donner l'image du bon élève. Il a annoncé qu'il abandonnait ces accords et se conformait aux directives européennes contre le blanchiment, en créant un registre public où figurent les bénéficiaires des entreprises domiciliées dans le pays. C'est ce registre qu'un groupe de seize médias a

épluché. D'après leurs conclusions, les bourgeoisies mondiales n'ont pas été trop dérangées par les nouvelles dispositions.

Qu'on en juge : ce pays de 600 000 habitants abrite 140 000 entreprises, dont la moitié sont des sociétés fantômes, sans activité ni salarié. Par exemple, au 6 de la rue Eugène-Ruppert, dans un immeuble de six étages de la capitale, sont installées 1804 entreprises. Leur fonction consiste à détenir

des parts financières dans des sociétés réelles, comme Sanofi ou Michelin : on les appelle des holdings. Elles concentrent plus de 6500 milliards d'euros, près de cent fois le PIB du Grand-Duché.

Près de 90 % de ces sociétés sont aux mains de propriétaires étrangers, les plus représentés étant les Français, dont 37 des 50 familles françaises les plus fortunées. Ainsi, le milliardaire Bernard Arnault détient à titre personnel 31 holdings luxembourgeoises, sans parler des dizaines de filiales de son groupe LVMH.

C'est que le Grand-Duché propose toujours de nombreux outils d'optimisation fiscale, en pleine conformité avec les directives internationales. Par exemple, au lieu de se déclarer propriétaire d'une entreprise française et payer un taux d'imposition de 30 % sur les dividendes, un

millionnaire peut créer une holding au Luxembourg, qui sera actionnaire à sa place, de façon que les dividendes ne soient pas taxés. Un autre montage, où l'entreprise française se rend artificiellement débitrice d'une filiale luxembourgeoise créée pour cela, permet de ne payer quasiment pas d'impôts sur les gains.

S'il est vrai que la bourgeoisie préfère le secret, ce n'est pas le seul aspect de la question. Qu'importe à Bernard Arnault qu'on puisse savoir où il pratique l'évasion fiscale, si c'est légal et si l'État français le laisse faire ! La facilité avec laquelle des journalistes ont réalisé l'enquête OpenLux montre par contraste que les gouvernements, qui ont plus de moyens, ne trouvent rien à redire contre ce fonctionnement, parce qu'ils sont fondamentalement au service de leurs milliardaires.

Thomas Baumer



Le Kirchberg, quartier des affaires à Luxembourg

Loi "santé au travail" : rien à en attendre

Au début de décembre 2020, après des mois de discussions, syndicats et patronat se sont accordés sur la signature d'un accord national interprofessionnel bientôt transformé en proposition de loi par les députés de La République en marche.

Lundi 15 février, les députés ont donc commencé l'examen et la discussion de cette proposition de loi sur la santé au travail. 655 715 accidents du travail ont été recensés par l'Assurance maladie en 2019, un chiffre en hausse par rapport à 2018 et largement

sous-estimé étant donné les pressions exercées par les hiérarchies dans les entreprises pour ne pas déclarer ces accidents. Le problème est récurrent. Pour le régler, les initiateurs de l'accord, puis de la loi, déclarent doctement que, si on veut éviter les

maladies professionnelles et accidents liés au travail, il faut améliorer la prévention des risques dans les entreprises.

Il est donc question d'un « passeport de prévention », c'est-à-dire de formation des salariés, ce qui revient à considérer que les travailleurs eux-mêmes portent l'essentiel de la responsabilité des accidents qui les affectent.

Il est aussi question de permettre aux médecins de ville volontaires de se

transformer en « médecins praticiens correspondants » chargés du suivi du salarié dans l'entreprise. En clair, pour pallier le terrible manque de médecins du travail (en 2019, pour un effectif d'environ 18 millions de salariés, on en recensait 5 009 dans tout le pays!) la loi propose de faire intervenir les médecins généralistes, dont chacun sait qu'ils sont en nombre terriblement insuffisant dans un certain nombre de régions puisqu'il est pratiquement

impossible de trouver un médecin traitant.

Pour faire cesser l'hémorragie d'accidents du travail, il ne suffit pas d'ajouter un P (pour prévention) au Service de Santé au Travail. Il faudrait embaucher, réduire le temps de travail, baisser les cadences, accéder à toutes les informations sur les machines et produits utilisés. Cela, ce n'est pas la loi, du moins pas celle des patrons, qui pourra l'imposer.

Sophie Gargan

120 ans de recul en un décret

Le 14 février, le gouvernement a promulgué un décret qui annule les dispositions de l'article R2228-19 du Code du travail interdisant de manger sur les lieux de travail.

Le prétexte en est la crise du Covid-19, mais il ne s'agit pas d'un méfait anodin : c'est un recul concernant un combat mené de longue date par les travailleurs.

En quoi la crise du Covid devrait-elle exonérer l'employeur de fournir à ses salariés un lieu pour pouvoir se restaurer ? Il faut un lieu propre, spacieux, sans bruit de machines, en dehors de l'atelier ou des entrepôts, non contaminé par l'air pollué et la crasse. Depuis un an, dans de multiples entreprises, des salariés se sont mobilisés pour exiger la mise à disposition de lieux de restauration suffisamment grands pour respecter les dispositions nécessaires

dans le contexte de la pandémie. Et voilà que maintenant l'employeur pourra imposer, grâce à ce décret, le maintien des ouvrières, des ouvriers, des employés, entassés les uns sur les autres, contraints de prendre leur casse-croûte à leur poste de travail, sans le nécessaire temps de détente.

Ce n'est pas un progrès mais un retour en arrière de plus de cent ans ! Le premier décret interdisant la restauration sur les lieux de travail date de 1904 et répondait aux revendications du mouvement ouvrier qui combattait pour libérer les travailleurs de l'esclavage salarié.

Cela avait commencé

par l'interdiction de distribuer la paye dans les bistrotts comme le pratiquaient les patrons. Pour les militants de l'époque il s'agissait d'affirmer la liberté des travailleurs et de leur permettre d'échapper

à l'enfermement et à l'abrutissement des lieux d'exploitation.

Aucune des lois, aucun des décrets promulgués, réglementant les droits des travailleurs, n'avait remis en cause jusque-là

cette liberté de base : aujourd'hui, tout est prétexte à des gouvernants, hommes de main du capital, pour tenter de faire revenir la condition ouvrière des décennies en arrière.

Paul Sorel

Stations de ski : les saisonniers payent le prix fort

Avec la fermeture des remontées mécaniques dans les stations de ski au-delà du 1^{er} février, des milliers de travailleurs se retrouvent sans emploi.

Commis de cuisine, plongeurs, serveurs, personnel d'entretien dans les hôtels, vendeurs dans les magasins, animateurs... Des dizaines de milliers de travailleurs saisonniers travaillent chaque année dans les stations de ski. Rien que pour les trois départements des Alpes du nord, ils sont environ 90 000.

Avec l'annonce de la fermeture des remontées mécaniques, les restaurants d'altitude, hôtels, centres de vacances et magasins de location de matériel ont diminué ou annulé tout recrutement. Ceux qui comptaient se faire embaucher pour la saison d'hiver se retrouvent sans emploi. Et comme ils n'ont pas signé de contrat de travail, ils ne toucheront pas le chômage partiel.

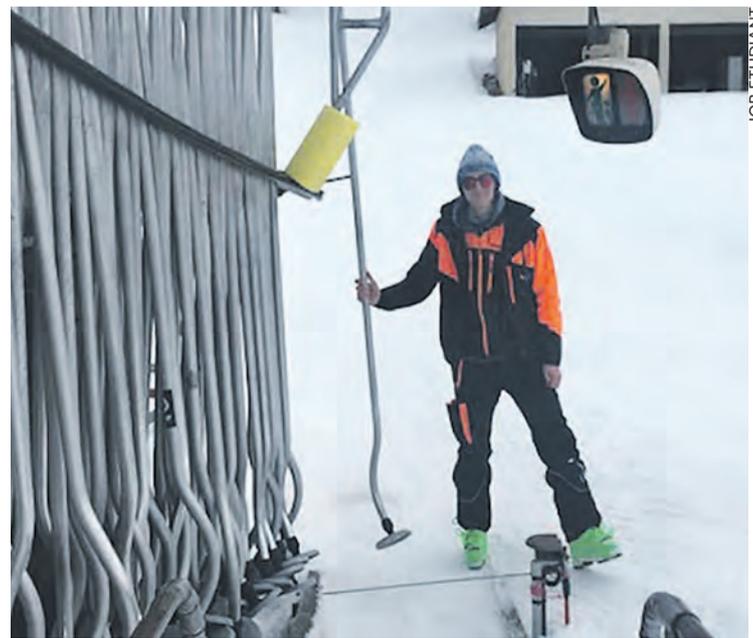
45 % des travailleurs dits saisonniers (hors agriculture) n'ont pas d'autre emploi. Or, pendant la saison d'été 2020, nombre d'entre eux ont déjà été privés d'emploi pour les mêmes raisons. Ainsi, pour certains d'entre eux, les droits au chômage sont épuisés et les difficultés s'accumulent. C'est le recours à l'aide alimentaire, la débrouille pour se loger en se faisant héberger par des

amis. Certains retournent dans leur région d'origine. Quant à ceux qui vivent à l'année dans des stations, ils cherchent à être embauchés dans d'autres secteurs et/ou dans les villes de la vallée.

Malgré des déclarations d'intention, le gouvernement ne fait rien pour eux. En novembre, Elisabeth Borne, la ministre du Travail avait encouragé les employeurs dans les stations à signer des contrats de travail même si l'ouverture des remontées mécaniques était hypothétique. Or, selon la

CGT, 40 % des saisonniers ne toucheraient pas le chômage partiel, faute de contrat. Le 25 janvier, en déplacement dans les Hautes-Alpes, Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics et Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité, ont assuré que l'État apporterait « une aide massive aux acteurs publics et privés de la montagne ». Mais, pour les travailleurs, aucune mesure concrète n'est mise en place. Depuis le début de la crise sanitaire et économique, le gouvernement fait la démonstration que, à terme, ce sont eux qui feront les frais de la crise.

Léa Portier



JOB ETUDIANT

Chantiers : la vie d'un ouvrier ne vaut pas cher

Le 25 avril 2018, un ouvrier de 48 ans faisait une chute mortelle sur un chantier, à Saint-Étienne. Le procès vient d'avoir lieu.

L'entreprise sous-traitante pour laquelle il travaillait n'avait pas mis de protection en place, ni barrière ni filet, alors que l'intervention se faisait sur le toit. Le patron de l'entreprise a cyniquement essayé – comme d'habitude – de rejeter la faute sur l'ouvrier, mais le tribunal n'a pas accepté cette pitoyable défense. Résultat : il a été condamné à 50 000 euros d'amende, ce qui n'est pas cher payé pour la vie d'un

ouvrier.

Quant à l'entreprise donneuse d'ordre, dont le nom n'a même pas été révélé par la presse, elle n'a pas été inquiétée, alors qu'elle aussi est responsable, normalement, de la sécurité des salariés, y compris sous-traitants.

Les conditions de travail dangereuses tuent, et ce n'est pas une justice magnanime envers les patrons qui y mettra un frein.

Correspondant LO

Chômage : chiffres manipulés

L'Insee a annoncé le 16 février 340 000 chômeurs en moins au quatrième trimestre en France, chiffres accompagnés d'une note expliquant pourquoi ils sont trompeurs.

L'Insee ne comptabilise comme chômeurs que ceux qui ont effectué une recherche active d'emploi dans le mois précédent, et exclut ceux qui ont une promesse d'embauche. Cela explique une bonne part du gouffre entre les 2,4 millions de chômeurs repérés par l'Insee fin 2020 en France, hors Mayotte, et les 6 millions officiellement recensés par Pôle emploi qui, lui, comptabilise tous les demandeurs d'emploi

effectifs, classés en différentes catégories.

L'Insee reconnaît que sa définition du chômage est restrictive, voulant estimer ce qu'il nomme le « halo » du chômage. Ce serait les personnes ne travaillant que quelques heures alors qu'elles cherchent un temps plein, ou bien celles pour lesquelles les services de l'État n'ont pas enregistré de démarche active de recherche d'emploi. Or le second confinement, du 30 octobre au



15 décembre 2020, a précisément empêché beaucoup de chômeurs de rechercher un emploi. Ainsi l'Insee avoue que « 1,8 million de personnes souhaitent un emploi sans être considérées au chômage ».

En fait de halo, c'est de la purée de pois. Alors que l'Insee titre en gros sur un taux de chômage de 8 %, en baisse, chiffre généralement cité par les gouvernants et la presse, il faut parcourir toute la note pour lire que, finalement, 21 % des participants au marché du travail sont sans emploi ou en sous-emploi. C'est sans doute plus proche du réel taux de chômage en France. En un an, entre fin 2019 et fin 2020, ce taux a augmenté de 3,3 %, reflétant

l'approfondissement de la crise qui frappe le monde du travail.

Depuis bientôt un an, le gouvernement a alloué des milliards aux entreprises et paye les salaires de millions de travailleurs à la place du patronat, pour lui permettre de maintenir ses profits. Quand cela prendra fin, on peut craindre une vague géante de licenciements, à laquelle les travailleurs doivent se préparer, pour s'opposer massivement.

Lucien Déroit

Toulouse : jour de grève des AESH !

Judi 11 février, date anniversaire de la loi de 2005 sur le handicap, il y avait grève des AESH, les accompagnants des élèves en situation de handicap. Cette loi devait permettre la scolarisation d'un grand nombre de ces jeunes, à condition que le nombre d'accompagnants soit suffisant.

En très grande majorité des femmes, les AESH sont de plus en plus nombreuses dans les établissements scolaires. La scolarité des élèves concernés repose en grande partie sur l'accompagnement par ces salariées. Mais leur situation ne cesse de se dégrader. Le plus souvent, elles ont des temps partiels imposés, payés sur la base du smic. Un grand nombre d'entre elles touchent moins de 800 euros par mois, mais leurs horaires le plus souvent fractionnés leur interdisent d'avoir un autre

emploi. Leur contrat est de trois ans, renouvelable une fois, et si au bout de six ans elles peuvent espérer un CDI, elles ne peuvent prétendre intégrer la Fonction publique. Elles n'ont quasiment aucune formation alors que les élèves suivis ont tous des pathologies différentes. Désormais, les AESH peuvent être « mutualisées » et suivre quatre élèves, voire cinq ou six, dans autant de classes différentes, et même dans différents établissements.

À Toulouse, jeudi

11 février, elles étaient une centaine à manifester, accompagnées de parents d'élèves et d'enseignants. Des AED (auxiliaires d'éducation) étaient aussi présents ; ces surveillants de collèges et lycées qui connaissent une situation similaire ont également fait grève récemment.

Lors du rassemblement, les AESH ont exprimé leur colère face à des salaires de misère et des conditions de travail dégradées. « Je gagne 23 euros par jour, comment je fais pour vivre avec ça ? » demandait l'une d'elles. Pour beaucoup, c'était la première expérience de grève et de manifestation... mais certainement pas la dernière!

Correspondant LO

Aéroports de Paris (ADP) : derrière l'abandon du terminal quatre

Le gouvernement vient d'annoncer qu'ADP ne construira pas de nouveau terminal à Roissy. Mais ce qui inquiète le plus les travailleurs est l'offensive de la direction pour dégrader rapidement les conditions de travail en utilisant le prétexte de la crise du trafic aérien.

Dès l'été, la direction d'ADP a cherché à imposer des coupes drastiques dans les primes. Après avoir tenté de proposer un accord aux syndicats, sans succès, elle recourt à présent au chantage direct. Elle compte imposer en août un avenant au contrat de chaque travailleur, qui se traduirait par des centaines d'euros en moins par mois et par la mobilité forcée entre Roissy et Orly. Un refus serait cause de licenciement. Cette attaque s'ajoute au plan de suppression de 1 150 emplois sur 6 500 qu'elle a présenté en novembre. Face à cela, l'inquiétude grandit chez les travailleurs, et l'idée qu'il faudrait réagir ensemble fait son chemin.

Parallèlement à ces annonces, la direction se sert déjà du chômage partiel pour diminuer les paies. Le nombre de jours travaillés varie d'une personne à l'autre, allant du chômage total au temps plein. Il est modifié régulièrement, de façon à faire exécuter le travail en moins de temps. Les variations du nombre

de jours travaillés ont également une autre fonction : habituer tout le monde à la concurrence entre travailleurs et à des conditions de travail dégradées, quasiment à la tâche. En effet, ces variations donnent l'impression qu'il faut se vendre pour avoir du travail. Le PDG, de Romanet, a expliqué cette offensive dans une vidéo : « On sera un exemple pour les autres entreprises. »

Dans ce contexte, la ministre de la Transition écologique, Pompili, a annoncé le 11 février l'abandon du projet d'un quatrième terminal à Roissy, dont la construction devait initialement commencer cette année. Le prétexte invoqué, l'écologie, fait sourire. Il est évident que cette décision ne dépend que des perspectives en matière de profits et le terminal T4 pourra ressortir des placards tout aussi vite si le trafic aérien repart. En attendant, la direction se servira de cette annonce pour justifier ses attaques en repeignant en rouge la situation.

Correspondant LO



PSA – Rennes-La Janais : folie patronale

Depuis le début de l'année, tous les constructeurs automobiles mondiaux sont confrontés à une pénurie de composants électroniques.

Les stocks de puces électroniques pour l'automobile sont au plus bas dans l'attente des fournitures de l'entreprise taïwanaise TSMC, qui fabrique 70% de la production mondiale.

Après Volkswagen, Ford, Toyota, Fiat-Chrysler, c'est au tour de PSA d'avoir des difficultés à s'approvisionner en calculateurs électroniques, essentiels au fonctionnement des voitures modernes. Depuis début février, la direction de l'usine de Rennes-La Janais, qui

gère au jour le jour ses approvisionnements en pièces électroniques, impose aux travailleurs de consulter un numéro vert chaque jour pour savoir s'ils doivent venir travailler.

Les stocks de pièces sont tellement faibles que PSA affrète quasiment

quotidiennement des avions pour amener quelques palettes de calculateurs assemblés chez des fournisseurs installés principalement en Europe de l'Est. Parfois, des voitures sont produites sans ces fameuses pièces. Des centaines, invendables, sont stockées sur des parcs en attendant d'être retouchées.

Pour autant, les cadences de production ne sont pas ralenties. Les chaînes tournent à fond. Il n'y a guère que les samedis prévus en heures supplémentaires qui ont été annulés.

Même mardi 9 février, alors que la région rennaise était couverte de neige, la direction a fait travailler le soir jusqu'à la fin de la



journée à 21h02. Pire, elle a même imposé ce jour-là une demi-heure supplémentaire à un atelier.

Avec des conditions météo inhabituelles, certains ouvriers habitant les campagnes ont mis plusieurs heures à rentrer chez eux, avec le risque d'avoir un accident. Ceux utilisant les bus de la ville de Rennes ont dû se débrouiller pour rentrer car ils avaient été

stoppés par précaution!

Les travailleurs de l'usine ont été choqués et en colère contre la direction qui leur a fait prendre des risques pour produire des voitures dans ces conditions. Devant ce mépris des patrons, beaucoup n'ont fait aucun effort pour venir le lendemain et, ce jour-là, l'usine a dû tourner au ralenti, faute de personnel!

Correspondant LO

PSA – Poissy : chômage partiel, le provisoire permanent

Depuis le mois de juin et la fin du premier confinement, l'usine de PSA Poissy fonctionnait avec une seule équipe de production. Les journées de travail étaient réduites de deux heures, payées par l'État en chômage partiel.

Depuis début février, avec le lancement d'un nouveau véhicule, l'Opel Mokka, c'est à nouveau le travail en deux équipes, avec le retour massif d'intérimaires et les cadences à fond. Mais PSA compte bien continuer à profiter des dispositifs de chômage partiel de l'État. La direction a prévenu que, pendant au moins trois semaines, il y aurait 30 minutes de chômage partiel pour chaque équipe, en plein milieu de la journée de travail. Les travailleurs se retrouvent coincés à l'usine pendant une demi-heure, payés au tarif du chômage partiel, en attendant que la chaîne redémarre. La direction argumente en affirmant qu'il n'y a pas assez de travail pour une journée

complète, alors que les cadences sont au maximum et les postes trop chargés.

La vitesse de chaîne pourrait parfaitement être ralentie et la production lissée sur la journée. Mais il s'agit pour la direction de maintenir sa productivité. En plus, elle se réserve le droit d'annuler ces 30 minutes de chômage selon son bon vouloir. C'est bien pratique pour réguler sa production en cas de panne ou de soucis d'approvisionnement.

PSA fait des milliards de bénéfices depuis des années mais continue de se servir dans les caisses de l'État. Toutes les occasions, y compris celle du Covid, sont bonnes à saisir.

Correspondant LO

L'Oréal : les profits augmentent, les salaires stagnent

« Dans cette année très complexe, en termes de gains de part de marché, L'Oréal signe une année historique. Nous avons fait deux fois mieux que le secteur... Notre choix stratégique de maintenir du fuel dans le moteur a payé. »

Le « fuel » dont parle le PDG de L'Oréal, Jean-Paul Agon, ce sont les salariés qui n'ont pas arrêté de travailler durant toute l'année 2020, malgré la pandémie de Covid-19. Le travail des 88000 salariés du groupe a permis à l'entreprise d'afficher un résultat net de 3,56 milliards d'euros et les actionnaires se partageront près de 55% de cette somme en avril prochain. Pour les salariés, en France, ce sera 1% d'augmentation générale au 1^{er} mars, avec un minimum de 40 euros brut, largement en dessous de ce à quoi ils s'attendaient. Quant aux embauches, L'Oréal utilise les contrats précaires

comme l'alternance, les stages, les contrats d'intérim ou les CDD.

En région parisienne, au centre de recherche de Chevilly-Larue dans le Val-de-Marne, après quelques jours de flottement en mars dernier, le site a repris son activité, d'abord au « volontariat », puis les salariés ont alterné télétravail et travail sur site. Une autre partie d'entre eux n'avaient même pas ce choix, et ont dû aller sur place à 100%, en prenant le risque d'être touchés par la pandémie.

Les usines, même si elles ont produit du gel hydroalcoolique pour le distribuer aux soignants, ont surtout

produit leurs marchandises habituelles, pour que celles-ci soient prêtes à être vendues dès la remise en route du commerce.

Durant toute cette période, la direction s'était vantée de ne pas avoir touché d'aide de l'État via le chômage partiel. Mais chaque année elle touche bien des aides de l'État, comme les millions d'euros du crédit impôt recherche.

L'action du groupe a grimpé à plus de 300 euros. Mais cela fait une belle jambe aux travailleurs dont le niveau de vie stagne, voire diminue, de voir que les actionnaires majoritaires, la famille Bettencourt, à la tête d'une fortune de 77 milliards d'euros, en hausse, peut continuer à s'enrichir sans complexe.

Correspondant LO

LU – Nantes : c'est pas du gâteau

Mardi 9 février, devant l'usine LU (groupe Mondelez) à La Haye-Fouassière, près de Nantes, un rassemblement de soutien était organisé par la CGT, regroupant 80 travailleurs de l'usine et d'autres entreprises.

De plus, certains salariés débrayaient à l'intérieur de l'usine.

Le groupe Mondelez, un des plus grands groupes mondiaux de l'agroalimentaire, avec un chiffre d'affaires de 26 milliards de dollars, fait des profits record en ce moment avec la vente de petits gâteaux sucrés et salés. Pour maintenir la pression, il n'y va pas avec le dos de la cuillère quand il

sanctionne les salariés de son usine: l'un d'eux a été licencié pour avoir répondu à son téléphone sur son lieu de travail, un autre, délégué CGT, a reçu sept jours de mise à pied parce qu'il portait une bague au doigt au cours d'une réunion avec la direction. Dernièrement, un salarié ayant refusé de se laver les mains devant un chef a écopé de trois jours de mise à pied, la situation

sanitaire servant donc de prétexte. Il s'agit en fait d'instiller la peur, en s'attaquant à des travailleurs qui ne se laissent pas faire.

Le rassemblement a fait du bien aux présents, conscients que ce qui compte est la solidarité entre travailleurs. Même si chacun sait qu'il faudra être encore plus nombreux en lutte pour que la peur change de camp, montrer que les travailleurs combattifs ne se laissent pas intimider face à ces attaques est un premier pas.

Correspondant LO



RATP – Bus : **contaminer plus pour gagner plus**

Après s'être opposée jusqu'en avril 2020 au port du masque parce qu'il créerait un climat anxigène pour les voyageurs et gênerait la conduite, la direction de la RATP avait été contrainte de prendre des mesures, dont la suspension de la vente des tickets à bord des bus.

Alors que les formes plus contagieuses du Covid progressent, elle revient sur ces mesures de protection.

Depuis mars 2020, une distance de sécurité entre passagers et conducteur est assurée, notamment par un plexiglas de protection et la suspension de la vente à bord. Peu avant le deuxième confinement, les syndicats et l'inspection du travail avaient déjà dû s'opposer au souhait de la RATP de revenir en arrière. Mais lundi 15 février, malgré la diffusion importante des formes plus contagieuses

du coronavirus en région parisienne, la RATP a choisi de reprendre la vente. Elle a même été jusqu'à faire retirer les plexiglas de protection, à la grande surprise de la plupart des conducteurs qui découvraient la situation en montant dans leur bus et au grand agacement des ouvriers qui devaient démonter en urgence ce qu'ils avaient monté il y a quelques mois.

Les motifs avancés par la direction se réduisent au fait que la vente aurait repris depuis juin dans le réseau de grande couronne

ouvert à la concurrence, principalement assuré par des filiales d'entreprises publiques comme Transdev (Caisse des dépôts) ou Keolis (SNCF). Non seulement ce n'est pas une raison pour contribuer à propager l'épidémie mais, en plus, c'est largement inexact : ces ventes ne se font que par paiement sans contact, alors que la RATP veut obliger les conducteurs à manipuler la monnaie. La direction avait aussi prétendu que sa décision avait été validée, alors que des courriers récents de l'inspection du travail comme de certains médecins du travail appellent au contraire à sa suspension.

Bien des conducteurs placent leurs espoirs dans une nouvelle intervention de l'inspection du travail.



CAPTURE BFM PARIS

Cependant, ce n'est pas à des experts de décider des risques que les travailleurs ont à prendre ou non. L'avis de ceux qui sont en première ligne doit prévaloir.

Une pétition circule et des conducteurs se sont mis en grève le 15 février contre cette décision consternante,

qui met en danger leur santé et celle de leur entourage. La colère s'accumule face à une direction irresponsable, prête à tout pour grappiller quelques sous et tenant à affirmer qu'elle fait ce qu'elle veut, quand elle veut.

Correspondant LO

Brut Butcher : **contre les humiliations**

La chaîne régionale de restaurants Brut Butcher impose aux 200 travailleuses et travailleurs de ses 26 restaurants de la région Rhône-Alpes de porter des tee-shirts avec des messages graveleux : « À poêle les dindes », « Il faut se la farcir » ou « Un restau très cochon ».



La chaîne propose aussi certains jours aux clients des menus « cagole » (mot du langage marseillais désignant une femme vulgaire et provocante).

Au service et en cuisine, nombreuses sont les femmes que ce prétendu humour décalé revendiqué par la direction ne fait pas rire. Les directeurs et managers sont, eux, bien souvent des hommes. Les salariées refusent de supporter plus longtemps les remarques sexistes et obscènes de clients ou d'autres hommes, encouragés par cette tenue de travail. Même lorsqu'elles sortent de la galerie marchande sans cette

tenue, elles doivent subir des remarques salaces.

À l'appel du syndicat Sud, un rassemblement s'est tenu le samedi 13 février devant le restaurant de Saint-Étienne, ainsi qu'au Pontet, près d'Avignon, pour dénoncer la politique sexiste de la direction. Les salariés dénoncent aussi le badgeage par photo à leur prise de service, servant à prouver qu'ils sont bien en uniforme

avant d'avoir pointé, ainsi que les dures conditions de travail pour lesquelles cette chaîne est aussi réputée.

La presse ayant relayé l'information, le patron a reculé et promis de remplacer ces tenues provocantes par des tee-shirts neutres. Ce serait le minimum, et une victoire morale sur un patron qui devrait aller se faire soigner.

Correspondant LO

Compagnie parisienne de chauffage urbain : **pas de raison d'accepter des reculs**

À l'occasion des négociations annuelles, la direction de la Compagnie parisienne de chauffage urbain a annoncé une augmentation de salaire inférieure de 36 % à celle de l'année dernière.

Pourtant l'entreprise a versé à ses actionnaires cette année 2,8 millions d'euros de dividendes.

Pour les salariés il était hors de question d'accepter ce recul. À la première réunion avec les syndicats, ces derniers ont donc refusé de signer l'accord. L'un d'entre eux a déposé un préavis de grève. Cette menace de grève a amené la direction, dès la deuxième réunion, à annoncer une augmentation de salaire plus élevée,

mais toujours inférieure à celle de l'année dernière. Dans un contexte général marqué par les plans de licenciements dans bien des entreprises, elle était persuadée que les syndicats signeraient pour ces augmentations et retireraient le préavis de grève.

Les délégués ont indiqué qu'ils donneraient leur réponse une semaine plus tard, après la tenue d'assemblées générales sur sept sites de l'entreprise, affirmant

qu'il revenait aux salariés de décider s'ils voulaient partir en grève pour obtenir la même augmentation de salaire que l'année passée. Lorsque ces assemblées générales ont commencé à se tenir, la direction a finalement reculé en annonçant une augmentation de 2,5 %, équivalente à celle de l'année précédente.

Un tiers des 560 salariés se sont retrouvés lors des assemblées générales : l'occasion de se dire qu'il faut rester vigilants en attendant de voir l'augmentation sur les fiches de paye.

Léa Portier

Conseil des Côtes-d'Armor : **les salariés se rebiffent**

Pour la deuxième fois en quinze jours, les salariés du conseil départemental des Côtes-d'Armor se sont mobilisés pour protester contre la suppression de 25 postes, dont 22 du secteur des routes, prévue au budget 2021.

La première fois, ils avaient envahi l'hémicycle, ce qui avait valu l'annulation de la séance, provoquant les foudres du nouveau président du conseil qui avait considéré cette intrusion comme une action violente. Et risquer sa vie pour aller au travail sur des routes rendues dangereuses par manque de personnel, n'est-ce pas subir la violence ?

La nouvelle séance budgétaire prévue le 15 février 2021 a vu de nouveau une centaine de manifestants s'inviter aux débats avec de nouveaux arguments. En effet l'épisode neigeux et le verglas qui ont bloqué la vie durant près d'une semaine ont révélé combien

le personnel chargé de l'entretien des routes était nécessaire, démontrant par là même l'absurdité de la suppression de postes dans ce service. C'est au contraire du renfort qui serait nécessaire, et donc des embauches.

Le président, ne l'entendant pas de cette oreille, a décidé de poursuivre sa réunion budgétaire en visioconférence et de voter son budget en force. Il n'entendait plus être sous la pression des grévistes, pour faire passer ses mauvais coups sans opposition. Pas de chance, ceux-ci, fort du succès de leurs deux premières actions, sont décidés à poursuivre la lutte.

Correspondant LO

Mairie de Reims : contre le vol des congés, agents en grève

À Reims, les travailleuses et travailleurs de la ville et de l'agglomération ne sont pas prêts à laisser passer la dernière attaque de la municipalité, qui veut augmenter leur temps de travail et leur supprimer entre sept et douze jours de congé.

Après une première journée de grève fin janvier qui avait déjà réuni deux cents travailleurs, plus de cent cinquante agents se sont à nouveau retrouvés mardi 9 février devant l'hôtel de ville pour montrer leur détermination.

Au même moment, dans les bureaux, la direction, qui avait expliqué pendant des semaines que cette suppression des congés était

imposée à tous par la loi et qu'il n'y avait pas moyen d'y déroger, envisageait finalement des moyens de faire passer la pilule. Il s'agissait de lâcher quelques jours, mais seulement pour certaines catégories d'agents aux conditions de travail ou horaires particuliers, comme le travail de nuit ou en horaires décalés. Sur le parvis, les grévistes n'étaient pas dupes de la

grossière manœuvre de la direction pour essayer de les diviser, en cédant des miettes à quelques-uns. Ils votaient donc pour une seule exigence : conserver TOUS les jours de congés pour TOUS les travailleurs.

Les grévistes ne comptent pas en rester à ce premier recul de la direction. Ils ont cherché à étendre leur mouvement en faisant tourner une pétition. Une trentaine d'entre eux ont été volontaires pour aller la porter dans les nombreux services de la mairie et pour chercher à convaincre et entraîner leurs collègues.



L'assemblée générale a aussi voté le jour de grève suivant, qui permettra de revenir plus nombreux pour déposer la pétition et faire reculer la municipalité.

Le rassemblement s'est joyeusement terminé par une manifestation devant les bâtiments municipaux les plus proches autour du refrain : « On est là, on est là, pour garder tous nos congés, nous on est là. On n'a pas

des RTT, travailler plus c'est pas l'idée, avec le chômage qu'il y a faut embaucher. »

En dénonçant la politique criminelle qui aboutirait à les faire travailler plus alors que les chiffres du chômage explosent, ces grévistes rappellent que leur combat se place sur le terrain de la défense des intérêts communs de tous les travailleurs.

Correspondant LO

Redoute - Roubaix : des licenciements cachés en profitant du télétravail

Au moment où des médias comme France 2 et Le Parisien vantent « la renaissance de La Redoute », son milliard de chiffre d'affaires et son arrivée parmi les dix premières entreprises du e-commerce, plusieurs salariés dénoncent des pratiques de licenciement caché.

Ainsi, des travailleuses du siège, qui totalisent pour la plupart plus de vingt ans d'ancienneté, se retrouvent aujourd'hui licenciées pour faute grave, alors qu'elles n'ont rien à se reprocher.

Profitant du fait que la majorité des 800 salariés du siège sont depuis la pandémie en télétravail quasi-total, la direction convoque individuellement ses cibles. C'est d'abord sous le

prétexte de faire un point sur leur carrière mais, lors de l'entretien, il leur est alors fortement demandé d'accepter une rupture conventionnelle. Puis, si le salarié refuse, la direction menace de le licencier pour faute grave.

Certaines salariées ont accepté la rupture conventionnelle, la mort dans l'âme. D'autres se sont rebiffées, une résistance a commencé à s'organiser, et

quelques langues se sont déliées. La direction n'en a pas moins persisté, allant jusqu'à inventer des fautes graves sur mesure pour deux collègues et les licenciant.

À Quai 30, l'usine où les salariés emballent et expédient les colis, et qui sont donc forcément présents physiquement, un débrayage massif a eu lieu le mois dernier contre le licenciement d'un chef, qui

avait subi le même genre de chantage.

Les dirigeants de La Redoute, qui ont le culot de se pavaner dans les médias autour du thème « La Redoute embellit la vie des familles », alors qu'ils pratiquent, comme le dit une des travailleuses concernées, « des méthodes de voyous », pourraient voir leur image quelque peu ternie !

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quarante-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal février 2021.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom.....

Adresse

Code postal. Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Audio-LO

www.lutte-ouvriere-audio.org

Amérique latine : vaccins, une pénurie dramatique

En Amérique du sud, la pandémie a déjà fait plus de 600 000 morts. Deux pays, le Brésil et le Mexique, où les présidents ont eu, chacun à sa manière, une attitude désinvolte face à la crise sanitaire, sont parmi les trois pays avec les États-Unis où la pandémie a été la plus mortelle. Il serait vital que la vaccination s'y répande, mais on en est loin.

Aucune des organisations regroupant les États de cette région n'a tenté de négocier collectivement les achats de vaccins. Or, les États, même les plus développés de ce continent, ne pèsent pas lourd face aux puissants trusts pharmaceutiques et à leur appétit de profit qui les a conduit à privilégier dans les négociations commerciales les États « plus gros payeurs ».

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), branche régionale de l'OMS, estime que l'année 2021 pourrait être pire que 2020 pour l'Amérique latine et la Caraïbe, car le nombre de contaminations et de décès repart à la hausse au Mexique, au Brésil, en Bolivie, etc. Et la campagne de vaccination, très lente, se limite au Mexique, au Chili, à l'Argentine, au Brésil, à l'Équateur et au Costa Rica, et là aussi les doses commandées arrivent au compte-gouttes.

Acheter des médicaments a toujours été difficile dans cette partie du monde, a fortiori avec la crise sanitaire

et l'aggravation de la crise économique, car le produit intérieur brut de la région a baissé de 8 % en 2020. À ce manque de moyens s'ajoute une autre difficulté : les pays riches ont préacheté les trois quarts des doses de vaccins. Ainsi, les pays à revenu élevé, qui représentent 16 % de la population mondiale, disposent de 65 % des doses disponibles, sans parler de la corruption qui accompagne toutes les opérations commerciales.

Chaque État a donc agi pour son compte. Le Chili s'est entendu avec Pfizer. L'Argentine, le Mexique, la Bolivie, le Paraguay et le Venezuela ont opté pour le vaccin Spoutnik V. L'Argentine s'est engagée pour 20 millions de doses, insuffisantes pour vacciner 44 millions d'habitants. La Colombie d'Ivan Duque a mis son veto contre le vaccin russe et négocié avec Pfizer. Mais, du fait des installations frigorifiques exigées, le vaccin sera par conséquent réservé aux villes et indisponible pour les populations des campagnes.



À Manaus au Brésil, en avril 2020.

Au Brésil, le gouverneur de Sao Paulo a négocié avec les représentants du vaccin chinois, CoronaVac, alors que le président ne veut pas en entendre parler. Le Pérou n'a pas réussi à négocier avec Pfizer faute de moyens et se tourne vers le vaccin chinois Sinopharm. Le Guatemala et le Nicaragua n'ont trouvé aucun fournisseur.

En revanche à Cuba où l'embargo américain rend difficile de disposer des éléments nécessaires, fidèle à sa réputation en matière médicale l'île est en train de mettre au point quatre vaccins dont un devrait entamer sa dernière phase d'évaluation en mars prochain avec l'aide de l'Institut Pasteur d'Iran. Si sa validité est confirmée, Cuba disposera cette année de 100 millions de doses

qui permettront de vacciner 11 millions de Cubains, les touristes de passage qui le souhaitent et de venir en aide aux pays les plus pauvres comme le fait souvent la médecine cubaine.

Enfin, pour les dix pays les plus pauvres de l'Amérique latine et de la Caraïbe, comme la Bolivie ou Haïti, l'OMS a mis en place un programme, Covax, censé fournir gratuitement des doses de vaccins. Ce programme devrait s'étendre à 27 autres pays de la région qui en bénéficieraient à un tarif préférentiel, mais cela ne permettra de satisfaire que 20 % de la population.

D'autres problèmes interfèrent. Au Mexique, par exemple, il est difficile de disposer de bombes d'oxygène, officiellement parce que l'acheminement

des stocks existants est déficient. La course pour en trouver entraîne spéculation et escroqueries. Le prix d'une bonbonne de 9,5 litres – 78 euros en moyenne – atteint 1 400 euros au marché noir !

L'ONG Oxfam estime aujourd'hui que dans les 70 pays les plus pauvres du monde, parmi lesquels plusieurs pays d'Amérique latine et de la Caraïbe, neuf personnes sur dix n'auront pas accès au vaccin. Cette situation, comme toute la crise sanitaire, met en évidence les ravages de la loi du profit : non seulement le nombre de victimes du virus va augmenter, mais la crise économique déjà violente s'amplifie, de même que les mouvements de migrants qui tentent de fuir la misère et la mort.

Jacques Fontenoy

Birmanie : les manifestants face à l'armée

Quinze jours après le coup d'État militaire qui a renvoyé en prison Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), au pouvoir depuis 2016, les manifestations n'ont pas cessé contre l'armée et son commandant en chef, le général Min Aung Hlaing.

Dimanche 14 février, plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont défilé dans les rues des grandes villes de Birmanie et encore le 15 février, devant les ambassades de Chine et des États-Unis avec des pancartes « dehors le dictateur »

ou « rendez-nous nos dirigeants ». L'armée, déployée dans les villes, a procédé à des arrestations et à des tirs, tuant une manifestante de 20 ans. Plus de 400 opposants ont été arrêtés. À plusieurs reprises le réseau Internet du pays a été coupé.

Les manifestants sont surtout des jeunes, politisés au cours de la dernière décennie pendant laquelle l'armée avait libéré Aung San Suu Kyi et dirigeait dans l'ombre, derrière une très mince façade démocratique à laquelle la cheffe de la LND servait de caution. Si ces manifestants n'ont pas connu les pires années de la dictature militaire, ils savent que celle-ci peut à tout moment tirer sur la foule, comme elle l'a fait en 1988 et en

2007, lors de révoltes populaires. Plusieurs ont affirmé devant des journalistes à la fois leur crainte d'être arrêtés ou tués et leur détermination à redescendre dans la rue jusqu'au retrait des militaires. Des travailleurs, en particulier dans les banques, ou encore des cheminots et des aiguilleurs du ciel se sont mis en grève contre le coup d'État, bravant l'intervention de l'armée qui veut les obliger à reprendre le travail.

L'opposition au coup d'État continue donc dans le pays. Le journal *Le Monde* fait même état de défection de policiers dans la ville de Dawei, au sud. S'il n'est pas possible de mesurer la profondeur et l'ampleur de cette opposition, il est certain qu'elle ne peut en aucune façon compter sur le soutien des dirigeants des pays dits démocratiques. Ce n'est pas seulement, comme le répètent les médias, parce que la junte militaire peut compter sur le veto chinois ou russe à l'ONU pour empêcher toute condamnation internationale : aucune résolution onusienne n'a jamais fait trembler une dictature.

Mais surtout, les capitalistes occidentaux, les groupes pétroliers Total ou Chevron, Toyota et plus de 400 entreprises japonaises, tiennent au marché birman, à son gaz et ses matières premières, à ses 54 millions de consommateurs et aux contrats négociés avec les militaires.

Les manifestants ne peuvent pas non plus se fier à Aung San Suu Kyi et aux politiciens de la LND. Même s'ils sont aujourd'hui en prison ou en résidence surveillée, c'est leur politique de compromis avec les généraux, illustrée par leur scandaleuse attitude face à la persécution des Rohingyas, leur refus de s'appuyer sur la révolte des classes populaires pour bouleverser l'ordre social que les militaires protègent, qui a laissé à l'armée tous ses moyens.

La poursuite des manifestations montre qu'une grande partie de la population birmane n'accepte plus d'être dirigée par ce pouvoir militaire. Elle ne pourra s'en débarrasser vraiment sans une véritable révolution.

Xavier Lachau



« Nous ne voulons pas du gouvernement militaire », slogan collé par des manifestants le 15 février.